La Presse LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 23 JUIN 1993

Le Sénat fait un dernier sprint avant d'adopter l'ALENA

MICHEL HÉBERT
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Le Sénat a poursuivi hier soir le débat final devant mener, aujourd'hui, à l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les conservateurs ont défendu ce pacte commercial nord-américain, déposé hier en troisième lecture, en soulignant qu'avec un troisième partenaire économique prospère, le Canada bénéficiera d'un plus grand marché pour ses exportations.

«N'ayez pas peur d'un Mexique plus prospère, cela aura des retombées économiques positives pour le Canada», a soutenu le leader du gouvernement au Sénat, Lowell Murray.

«Où iront les investisseurs japonais sachant que les coûts de la main-d'oeuvre sont plus bas au Mexique, et lequel des trois pays deviendra le lieu de prédilection des investisseurs en Amérique du Nord, le Canada ou le Mexique?», a vainement demandé le sénateur Lorne Bonnell en prédisant des pertes de milliers d'emplois au Canada.

L'ALENA vise à libéraliser les activités commerciales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Cet accord commercial doit entrer en vigueur le 1er janvier 1994. À la suite du vote des Communes et de celui des sénateurs, il obtiendra rapidement la sanction royale puisque le premier ministre Brian Mulroney tient à ce que l'ALENA soit chose faite avant son départ prévu vendredi.

Malgré sa faiblesse numérique, l'opposition libérale a insisté sur la nécessité de laisser les États-Unis démontrer leur véritable intention vis-à-vis cet accord avant de l'adopter au Canada. L'ALENA doit incessamment être débattu devant le Congrès américain alors que l'opposition à cet accord prend de plus en plus d'ampleur chez nos voisins du Sud.

La Chambre haute étant hier largement dominée par les conservateurs, tous les amendements proposés par les libéraux ont été rejetés les uns après les autres. Les premiers pouvaient compter sur plus de 45 des leurs et les libéraux étaient moins de 30 à défendre leurs propositions.

Les libéraux ont notamment proposé des amendements portant sur l'exportation de produits énergétiques, le pacte de l'automobile, les subventions gouvernementales, les mesures antidumping et les restrictrictions tarifaires, selon eux, injustement imposées aux entreprises canadiennes.

Les libéraux ont aussi insisté sur l'attrait que représenteront les coûts de la main-d'oeuvre mexicaine pour les investisseurs étrangers.

Les Américains souhaitent conclure des accords parallèles portant sur la protection de l'environnement et les conditions de travail de la main-d'oeuvre. Mais ni le Canada ni les États-Unis ne sont parvenus à un consensus en ces domaines avec les Mexicains.

Le chef libéral Jean Chrétien s'est par ailleurs déjà engagé à renégocier l'ALENA et l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis en 1989.

La leader néo-démocrate, Audrey McLaughlin, a aussi publiquement indiqué qu'elle annulera les engagements du Canada à l'égard de ces deux accords.

Les rhinos ne rigolent plus

VINCENT MARISSAL

Qu'on se le tienne pour dit, le Parti rhinocéros n'entend plus à rire.

Tenant hier, à Montréal, une conférence de presse, cette espèce que l'on croyait en voie de disparition a troqué son humour désopilant contre le ton revendicateur devant les journalistes visiblement déroutés par tant de sérieux.

Cette fois, pas de promesses électorales délirantes ni de discours improvisés. Les rhinos se sont découverts une vocation de défenseurs du système démocratique canadien, eux qui s'en moquent depuis 1963.

Le but de leur combat: permettre aux citoyens même les plus pauvres de se présenter aux élections fédérales. Avec François Mahatma Gourd en tête — un «vieux» rhino que plusieurs reconnaîtront sous le nom de François Yo Gourd —, le parti iconoplaste s'octroie le préfixe «Pauvre» et part en guerre contre la loi C-114, qui exige maintenant un dépôt de 1000 $ de chaque candidat aux élections fédérales.

De plus, un parti doit, pour être reconnu, présenter au moins 50 candidats, ce qui pourrait fort bien signifier l'arrêt de mort du Parti rhinocéros.

Voilà pourquoi les Rhinos n'ont plus envie de rigoler. «On se bat contre la mort, comment pourrait-on rire...», dit François Gourd, le seul candidat rhinocéros pour le moment. Le Pauvre parti rhinocéros se fait le porte-parole de «cinq millions de pauvres Canadiens qui n'auront jamais les moyens de présenter leur candidature».

Auparavant, la loi fixait le dépôt à 200$ et le candidat pouvait le récupérer pour peu qu'il obtienne 15 p. cent des votes dans sa circonscription.

Ironiquement, le dernier candidat à bénéficier de ce «tarif réduit» est justement... M. Gourd, qui a officiellement déposé sa candidature le 3 mai dernier dans le comté de Shefford. «Je pensais faire une bonne affaire en payant moins cher, dit François Gourd, mais finalement l'élection partielle du 25 octobre prochain sera probablement annulée à cause des élections générales.»

Comme tous les autres candidats à travers la Canada, il devra donc débourser 1000 $ pour voir à nouveau son nom inscrit sur les bulletins de vote, ce qu'il n'a absolument pas l'intention de faire. «De toute façon, dit-il, je devrais les emprunter et je n'aurais pas les moyens de les remettre.»

Les rhinos ont envoyé une lettre à Kim Campbell pour lui demander d'amender la loi C-114 afin de rendre les élections gratuites. «Kim va fumer un gros joint et elle va comprendre qu'elle doit changer la loi», prévoit M. Gourd.

En cas de refus, ils envisagent sérieusement d'amener leur cause en cour. Et en désespoir de cause, dit le candidat, «on pourra toujours se présenter au Québec, où ça ne coûte rien.»

Le parti ne compte que cinq membres pour le moment, mais ceux-ci entendent bien doubler l'effectif, «dès que la GRC nous aura infiltrés», disent-ils. Quant à leur programme, ils affirment se l'être fait voler par les autres partis et le Sénat. «On n'a plus besoin d'être drôles, ils le sont à notre place», dit M. Gourd.

Solennellement, M. Gourd affirme aussi avoir choisi le comté de Shefford à cause du Zoo de Granby, qui en fait une terre sacrée pour les rhinocéros.

Aux élections fédérales de 1980, le parti Rhinocéros avait présenté 121 candidats à travers le pays.

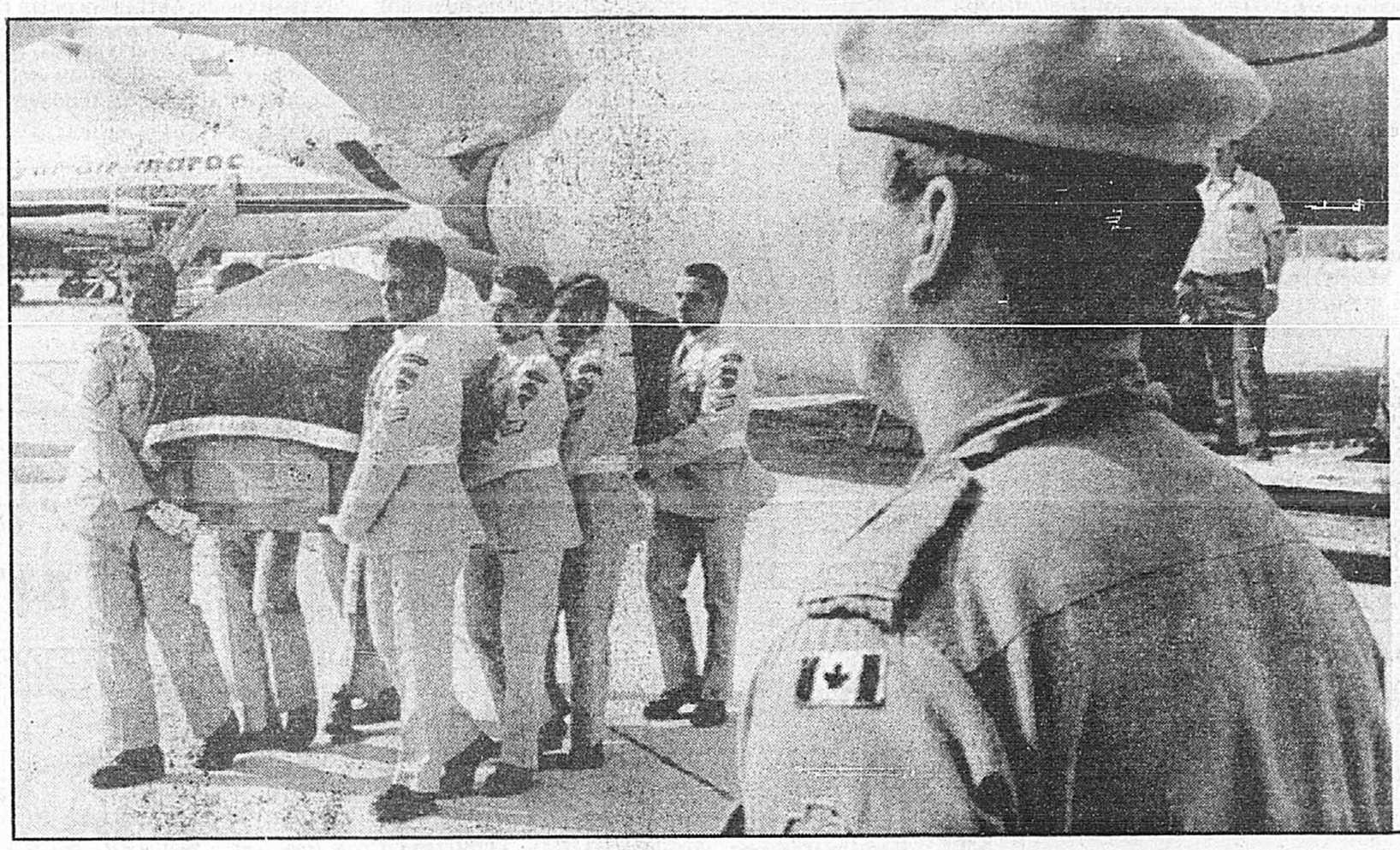

Mort au champ d'honneur

Le corps du caporal Daniel Gunther, tué par un tir de mortier alors qu'il était en mission en Bosnie sous les couleurs de l'ONU, a été ramené hier au Canada. Des militaires ont descendu le cercueil de l'avion qui s'est posé en après-midi à l'aéroport de Mirabel. À l'avant-plan, l'officier responsable Goyette, qui a servi en Bosnie en même temps que le caporal Gunther, se tient au garde-à-vous durant la cérémonie.

PHOTO PC

Une nouvelle allocation de 6000 $ pour les sénateurs?

La proposition touchant les frais de logement rencontre des réticences, même au Sénat

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Un comité sénatorial a mis les membres de la Chambre haute sur la seliette, hier, en proposant de leur accorder une allocation supplémentaire de 6000$ pour payer leur logement.

Actuellement, les sénateurs reçoivent un salaire annuel de 64 400 $ et une indemnité de fonction non imposable de 10 100$ en moyenne. Les contribuables défraient aussi les frais de voyage et de bureau des sénateurs.

Le comité de régie interne du Sénat a proposé d'augmenter l'indemnité non imposable en créant cette allocation pour rembourser les frais de logement des sénateurs de l'extérieur de la capitale.

Cette proposition, dont le sort était toujours incertain hier soir, a vite fait de soulever un tollé, même parmi les sénateurs.

Le libéral Pietro Rizzuto et le nouveau conservateur Jean-Claude Rivest étaient estomaqués. Comment peut-on défendre des restrictions budgétaires et, en même temps, s'attribuer une nouvelle allocation, se sont-ils demandé.

«Je ne peux pas être d'accord avec ça. Il faut être logique avec nous-mêmes. On demande à la population de se serrer la ceinture. Il faut donner l'exemple», a renchéri M. Rizzuto. À son avis, les sénateurs doivent tenter de s'organiser avec l'allocation existante.

Nommé vendredi dernier, le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin ne comprenait pas la logique derrière cette proposition. «Je crois que c'est une erreur. Je ne vois pas pourquoi on demanderait cela alors qu'on prêche l'austérité», a-t-il dit.

D'autres sénateurs refusaient de condamner le comité mais avouaient leur réticence.

«Cette proposition est mal avisée parce qu'après l'élection, le nouveau gouvernement doit mettre sur pied un comité pour revoir les allocations et les salaires des députés et des sénateurs. Ce sera alors le temps d'en discuter. Je ne pense pas que ce soit le moment», a indiqué le leader du gouvernement au Sénat, M. Lowell Murray.

Son vis-à-vis libéral, le sénateur Royce Frith, a indiqué qu'il s'abstiendrait puisqu'il demeure dans la capitale et que cette mesure ne lui est pas destinée. Il a quand même longuement tenté de la justifier.

Parent unique obligé de maintenir deux résidences, la sénatrice Janis Johnson disait comprendre la logique de la proposition. Cependant, elle a avoué qu'elle avait de la difficulté, «en toute conscience», à voter en faveur d'une pareille proposition.

Perplexe, son collègue Philippe Gigantès a reconnu «le problème de perception pour les gens qui ont de la difficulté à se trouver de l'emploi».

Hier matin, le ton était différent, certains membres de la Chambre haute se montrant très favorables à la proposition.

Le sénateur libéral Jacques Hébert défendait son travail avec vigueur, prenant le soin de rappeler qu'il travaillait 50 semaines par année. «Je n'ai pas honte de mon salaire qui est un peu inférieur à celui d'un pompier de la Ville de Montréal», a-t-il déclaré pour justifier son appui à la proposition du comité.

Le sénateur conservateur James Kelleher ne s'expliquait pas l'indignation des journalistes. «Il est seulement question de rembourser certaines dépenses. Je n'ai pas de problème avec cela. Les 10 000$ que nous recevons actuellement ne couvrent pas nos dépenses», a-t-il ajouté.

En 1991-92, l'ensemble des indemnités de fonction versées aux sénateurs ont atteint 1,05 million. La facture totale pour les frais de voyage a atteint 2,9 millions et celle des frais de bureau, 2,08 millions.

Cogger: la Couronne en appel

Presse Canadienne

La Couronne en appellera de l'acquittement du sénateur Michel Cogger rendu jeudi dernier par le juge Jean Falardeau de la Cour supérieure.

L'avis d'appel sera acheminé en Cour d'appel au cours de la semaine prochaine, a indiqué hier Me Maurice Galarneau, procureur en chef adjoint du bureau des substituts du procureur général, au palais de justice de Montréal.

Le juge Falardeau avait acquitté le sénateur Cogger de l'accusation d'avoir accepté 212 000$ de l'homme d'affaires Guy Montpetit pour aider ce dernier à obtenir des subventions et contrats gouvernementaux.

PHOTO PC

Selon Bob Rae, il n'y a pas lieu de convoquer une rencontre des premiers ministres tant que des élections fédérales n'auront pas été tenues.

Bob Rae refuse l'invitation de Kim Campbell

Plusieurs provinces sont réticentes à participer au «souper» des premiers ministres

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

Seule l'Ontario a opposé, jusqu'à maintenant, une fin de non recevoir à l'invitation de Kim Campbell à participer à une rencontre «informelle» des premiers ministres sur l'économie, le 4 juillet. Plusieurs provinces ont cependant manifesté des réticences et seuls les premiers ministres conservateurs de l'Alberta et du Manitoba ont indiqué qu'il se rendraient volontiers à une telle rencontre.

Le premier ministre de l'Ontario, le néo-démocrate Bob Rae, a indiqué hier, à Toronto, qu'il n'irait pas à cette réunion. Selon lui, il n'y a pas lieu de convoquer une telle rencontre tant que des élections fédérales n'auront pas été tenues, a expliqué son attachée de presse hier après-midi.

Le bureau de Kim Campbell a commencé hier, en fin de journée, à inviter officiellement les premiers ministres à une rencontre «informelle» le 4 juillet, à Vancouver, histoire de discuter économie autour d'un souper, à la veille du départ de la première ministre désignée pour le sommet du G7, à Tokyo.

À Québec, le premier ministre Robert Bourassa a reçu son invitation officielle hier après-midi, mais il comptait discuter avec plusieurs de ses homologues en soirée avant de prendre une décision, a fait savoir son attaché de presse, Sylvie Godin.

Déjà hier matin cependant, plusieurs autres premiers ministres affichaient leur absence totale d'enthousiasme.

«Le premier ministre trouve que c'est une façon très dispendieuse pour les contribuables de payer un souper aux premiers ministres», a expliqué Ann Graham Walker, l'attachée de presse de John Savage, le nouveau premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse.

«Selon lui, ce serait beaucoup plus économique de passer une quizaine de minutes au téléphone tous ensemble», a-t-elle ajouté, avant de préciser que le premier ministre n'avait quand même pas officiellement décidé de refuser l'invitation ou de l'accepter.

«Notre préférence n'a pas changé et demeure de ne pas avoir une telle rencontre avant les prochaines élections générales», a expliqué pour sa part Andy Orr, attaché de presse du premier ministre de la Colombie-Britannique, le néo-démocrate Michael Harcourt.

M. Orr a toutefois précisé que si Mme Campbell insiste, M. Harcourt pourrait finir par accepter.

La Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick ne sont pas non plus très enclines à accepter l'invitation. Le premier ministre de la Saskatchewan, le néo-démocrate Roy Romanow, a dit la semaine dernière qu'il n'avait pas l'intention de participer à une telle séance de «relations publiques» et qu'il voulait attendre les élections avant de rencontrer son homologue fédéral. Hier, personne à son bureau n'a répondu aux appels de *La Presse*.

Le premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, a lui aussi fait savoir la semaine dernière qu'il trouvait que ce n'était pas une bonne idée, parce qu'il n'y avait pas assez de temps pour préparer les résultats concrets d'une telle rencontre. Il n'a cependant pas répondu officiellement à l'invitation.

La tenue d'une rencontre des premiers ministres sur l'économie avant le sommet de Tokyo était une des promesses de campagne de Mme Campbell. Elle avait en effet indiqué que ce serait le premier pas concret vers une collaboration étroite entre Ottawa et les provinces pour la restructuration globale des finances publiques.

Mais la semaine dernière, devant les réticences des provinces, elle a annoncé qu'elle tiendrait une rencontre informelle, histoire de «aire connaissance avec les premiers ministres avant Tokyo et de partager certaines idées sur les questions fiscales qui seront à l'ordre du jour au sommet du G7.

Autres informations en pages B8 et B9

La Presse

Éditorial

Paul Desmarais, président du conseil d'administration — Roger D. Landry, président et éditeur — Claude Masson, éditeur adjoint — Marcel Desjardins, directeur de l'information — Alain Dubuc, éditorialiste en chef

Le syndrome Clinton

Dans le déluge de généralités et de voeux pieux, qui sont le lot d'une campagne au leadership, la candidate Kim Campbell avait réussi à se distinguer avec un engagement précis et substantiel, qui sortait de l'ordinaire.

Cet engagement, dévoilé lors du débat télévisé de Montréal pour répondre aux accusations de manque de substance, et qualifié de «majeur» par l'entourage de Mme Campbell, consistait à convoquer, dès son élection, une conférence des premiers ministres sur l'économie, où elle proposerait une refonte des programmes de soutien au revenu, l'élimination des dédoublements de programmes et une coordination des mesures fiscales.

Le lendemain de sa victoire, Mme Campbell reculait déjà et ne promettait plus qu'une rencontre informelle qui, selon certaines rumeurs, aurait pu durer deux jours. Finalement, tout cela se résumera à un dîner, à Vancouver, avant le départ du premier ministre pour le sommet de Tokyo.

Notre but n'est pas d'accabler Mme Campbell et de rompre la lune de miel à laquelle a droit la nouvelle venue, avant même qu'elle n'occupe son poste. Mais de montrer à quel point ce recul illustre les limites des campagnes au leadership, la quasi-impossibilité de diriger ce pays où nous vivons et, aussi, la difficulté de renouveler la politique.

En soi, tout le monde a pu constater que les campagnes au leadership sont des exercices en futilité. À un tel point que l'on ne s'attend pas vraiment à ce qu'un candidat nouvellement élu prenne au sérieux les engagements qui l'ont mené à la victoire. Qu'on pense aux deux politiques constitutionnelles de Jean Chrétien, celle d'avant le congrès, où il a pu rallier les délégués de l'Ouest, et celle d'après le congrès.

Ce qui est nouveau dans le cas de Mme Campbell, c'est la rapidité de sa volte-face. Il lui aura fallu moins de 24 heures. Fondamentalement, elle a dû reculer parce qu'elle n'aurait pas pu livrer la marchandise. En voulant faire reposer la lutte au déficit sur une collaboration avec les provinces, Mme Campbell s'attaquait au coeur du problème financier, la duplication des programmes et le coût des transferts fédéraux. C'était logique et cohérent. Mais nous sommes au Canada, un pays où on ne fait pas les choses simplement.

Mme Campbell se serait dirigée vers une impasse. Pourquoi les premiers ministres provinciaux auraient-ils accepté de se prêter à un exercice, dont le but premier était de leur couper des fonds et de leur imposer une coordination fiscale qu'ils ont déjà refusée? La seule façon de les convaincre aurait été d'assortir ces changements de nouveaux rapports fédéraux-provinciaux et donc de repartir le bal .

En clair, cela revenait à reprendre le débat sur la structure canadienne, mais en le déplaçant du terrain constitutionnel vers le terrain fiscal et administratif. Il est clair que c'est sur cette base que s'amorceront les prochaines discussions fédérales-provinciales, mais c'était trop gros pour la première semaine au pouvoir. Soit. Mais ce qui est également gros, c'est que Mme Campbell ait sagement attendu son élection pour expliquer que son projet était trop ambitieux.

Cela montre également à quel point la position de Mme Campbell est délicate, premier ministre de transition et, jusqu'à preuve du contraire, en sursis. Mme Campbell ne dispose que de quelques mois pour s'affirmer avant les élections générales et elle est confinée à un couloir extrêmement étroit.

D'un côté, elle ne peut effectuer de virages brusques sans renier l'héritage de son gouvernement, par exemple sur la TPS, et donc fournir à ses adversaires des arguments qui la priveraient du pouvoir. De l'autre, elle ne peut innover en lançant des projets pour lesquels elle n'a pas de mandat.

Il ne lui reste donc que les interventions mineures et imagées. Comme ce dîner de Vancouver, dont le prétexte — discuter avec les provinces de la position canadienne à Tokyo — reste fumeux. Cette rencontre risque surtout d'être une «photo opportunity», avant que Mme Campbell ne s'envole pour l'autre «photo opportunity», que sont devenus ces sommets. Et cela montre, comme l'a déjà découvert Bill Clinton, à quel point il est difficile de renouveler la politique.

Alain DUBUC

Les putes de Ste-Marie

Il y a quelque chose d'infiniment triste et de terriblement dérangeant dans la violence des manifestations des résidants du quartier Sainte-Marie. Cette déclaration de guerre à l'endroit des prostituées et des drogués, qui se sont appropriés, depuis deux ans, leurs trottoirs et certaines de leurs maisons n'est pas belle à voir.

Si la colère des parents est légitime, les moyens désespérés utilisés pour chasser ou redresser les indésirables sont démesurés. Presque inhumains. Il faut que leur exaspération soit à la limite pour se conduire comme ils l'ont fait: traiter de pauvres filles, comme ils ne traiteraient probablement pas leurs propres animaux domestiques.

Pourtant, l'histoire est douloureusement classique. Les prostituées, refoulées à l'est de la rue Saint-Laurent, ont vu suivre leurs clients, entraînant ainsi *pimps* et vendeurs de drogues. Le climat de ce quartier populaire est devenu impropre. Piqueries, condoms souillés, seringues, scènes de lit dans la rue, dans les autos, bousculades et propos grossiers sont devenus le lot quotidien des jeunes et des adultes de Sainte-Marie.

Aucun parent normal n'accepterait un tel voisinage pour ses enfants. Et il importe peu de savoir si les citoyens, dans leurs violentes réactions, ont pu agir avec ou sans la bénédiction de la police. Ce qui importe, c'est la dure réalité des débordements. Hélas!, il n'y a pas de solution magique. Le départ forcé des prostituées recréerait le même problème ailleurs. Ce qu'il faudrait, c'est une action concertée entre les policiers, les citoyens et les intervenants sociaux du quartier. Une sorte de vigile pacifiste et omniprésente qui embête, exacerbe et donne de bons résultats, comme cela s'est fait dans d'autres quartiers.

Reste toujours l'autre alternative, soit la légalisation de la prostitution. Une solution qui n'éliminerait quand même pas les problèmes reliés à l'abus de drogues.

Mais le plus urgent, c'est d'aider les citoyens de Sainte-Marie à recouvrer leur calme et un quartier plus vivable.

Claudette TOUGAS

DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

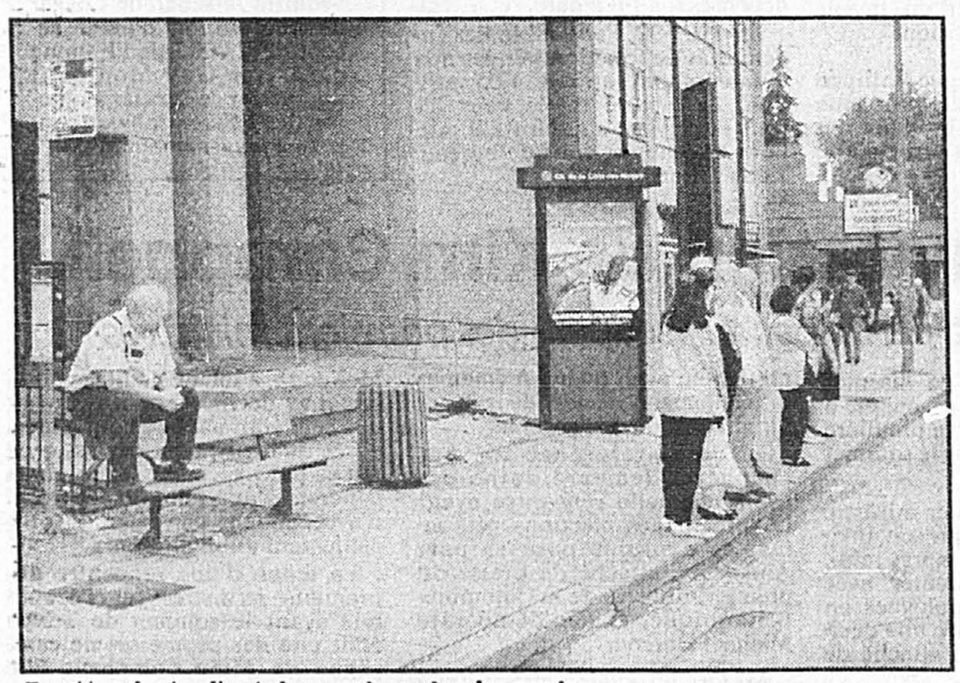

En attendant... l'autobus, qui ne viendra pas!

Enragée et découragée...

■ Aujourd'hui, 16 juin, journée de grève d'autobus. On ne le découvre qu'en se levant. Je suis veuve avec deux enfants, dont l'un prend le transport scolaire public pour se rendre au secondaire. Je dois donc le conduire à l'école. On me confirme à la radio que Monsieur Doré et ses administrateurs gèrent mal les revenus de la ville, que nous payons avec notre argent si durement gagné et combien de fois imposé et réimposé.

Après avoir laissé mon fils à l'école, je me dirige vers mon emploi. À ce moment-là, je suis déjà en retard. Un policier m'arrête pour excès de vitesse. Je roulais à 50 km à l'heure dans une zone d'école. Pourtant, à 8 h 30, on ne voit plus aucun enfant sur la rue.

Ça me coute 90 $ pour une grève (que je qualifierais de prise d'otages), alors que je me rends à un emploi où je ne peux pas faire de grève, même si on m'a coupé mon salaire depuis deux ans. Et nous sommes des milliers dans cette situation, qui n'avons d'autre choix que de payer des impôts, des taxes et des contraventions à des administrateurs qui lancent l'argent par les fenêtres. Il est temps qu'on se rende compte de la réalitéet qu'on commence à administrer les fonds publics comme on le fait pour les entreprises privées. Et que les employés de la fonction publique aient moins de pouvoir sur ceux qui paient leur salaire.

Je sais que ces propos ont été dits maintes et maintes fois et qu'aucune solution n'a été trouvée, soit par manque d'initiative, soit par indifférence. Mais j'ai choisi de les redire parce qu'aujourd'hui j'en suis enragée et découragée.

Maria SANTERRE
Montréal

Bouffée d'optimisme

■ J'ai eu une bouffée d'optimisme ce matin, 3 juin, en lisant le prospectus distribué par la FTQ dans le métro. Je ne fais partie, ni de la fonction publique, ni de la construction, ni d'aucun syndicat. Comme tant d'autres, je me dis que j'ai les pieds et les poings liés devant la voracité toujours croissante du gouvernement. Je trouve lamentable l'apathie des Québécois: nous sommes un troupeau de moutons attendant sagement, la gorge au-dessus du couperet, que les hautes autorités activent la machine. Quand les gens vont-ils se réveiller? À force de presser toujours le même citron, il ne donne plus de jus!

À quand une refonte totale de la fiscalité? C'est pourtant ce que cela prendrait d'urgence, mais il semblerait que l'on puisse taxer impunément l'individu de la classe moyenne! Chacun se plaint à voix basse et lève les bras en signe d'impuissance. Alors, pourquoi le gouvernement se gênerait-il?

Pourquoi devrais-je payer le même pourcentage de taxe de vente sur une paire de chaussures à 50 $ que sur une paire à 250 $? Pourquoi le renouvellement d'immatriculation d'une voiture à 15 000 $ coûte-t-il le même prix que pour une voiture à 50 000 $ et plus? La liste est longue...

J'ai appelé la FTQ et me suis fait répondre que, bien sûr, pour les gens comme moi... Bref, ils ne savaient pas quoi me dire lorsque je leur demandais s'il existait des moyens d'action pour l'individu sans aucune affiliation syndicale. Les journaux m'a t-on répondu. Alors c'est ce que je fais, car je n'ai pas perdu tout espoir que les gens se réveillent.

Monique GALAN
Longueui

Contre l'intégrisme

Cher docteur Laurin,

■ La survie de la langue française étant une priorité, vous avez pris les mesures nécessaires pour que cela soit. Chaque citoyen du Québec s'est vu tenu de connaître notre langue. Vous avez aussi agi pour que celle-ci soit respectée dans le milieu du travail. Également dans l'affichage, où vous avez édicté qu'elle soit prioritaire et même exclusive. Cette dernière mesure cachait, hélas!, une source d'intolérance et de fanatisme.

Quand j'ai vu, dans les journaux, que des jeunes Québécois se faisaient un devoir de dénoncer ceux qui ne respectaient pas la loi intrégralement, je me suis cru en Allemagne, dans les années trente. Vous auriez dû savoir que les extrêmes mènent en droite ligne à l'intolérance et au fanatisme. Après tout les Anglophones sont ici depuis deux cents ans. Ils ont collaboré au développement de notre pays. Même s'ils sont entrés par la porte de côté, ils ont quand même certains droits.

Leur permettre d'afficher dans leur langue dans certains lieux ne serait que normal. Quelques frères patriotes m'ont dit que, si nous ouvrions cette porte, cela ferait tache d'huile. Je leur ferai remarquer que les Anglophones n'ont jamais passé aucune loi pour nous obliger à afficher dans leur langue. Si cela s'est fait dans des régions où ce n'était vraiment pas nécessaire, c'est à cause d'un état d'esprit particulier. La loi 101 s'adressait autant à nous qu'à eux.

Je tiens à ma langue autant que n'importe quel Québécois. Mais, par contre, je ne suis pas un intégriste.

Raymond LÉVESQUE
Longueuil

Fragilité du français

■ Un achat dans un magasin La Baie (29 05-93) m'a permis de constater la fragilité du français écrit dans notre société, lorsque j'ai vu d'une traduction peu orthodoxe d'un avis conçu et rédigé en anglais.

C'est ainsi qu'avec l'achat d'un chandail de marque Arrow Sport - Ultrablend, fabriqué à Singapore, j'ai mis la main sur le petit chef-d'oeuvre suivant:

«Prennez note que la couleur employer dans a vêtement est d'une meilleurs sur le marché. Dû à l'intensité de la veinture, vous pouvez peut-être appercevoir la disparation d'un peu de couleur. Nous vous recommandons de laver a vetement séparément avant de le porter».

Y a-t-il encore lieu de poursuivre la lutte ou faut-il abandonner...

Florian BOULANGER
Candiac

Qui dirige?

■ À voir aller, hors contrôle, Claude Ryan et sa peur des Amérindiens, Marc-Yvan Côté et son Hôtel-Dieu dans l'est et, surtout, «Junior» Johnson et son trésor disparu dans sa quête du pouvoir «Quest for power», on peut se demander qui dirige véritablement le Québec: les élus dans le respect des règles et des électeurs ou les amis du PLQ, qui échangent les dollars contre des lois illogiques, unilatérales et profitables.

A la lecture du projet de loi 102, on peut penser que «junior» Johnson se prend déjà pour le premier ministre. Ce ministre de la dette, en plus de vouloir contrôler de façon totalement malhabile ses dettes, oublie la concertation proposée par Gérald Tremblay et Norman Cherry, qui essaient de bâtir une négociation concertée et des ententes de partenariat de longue durée et de qualité.

En effet, les salaires, c'est bien l'affaire de Daniel «Junior», mais il devra apprendre que ça ne se fait pas comme ça, par décret. La prolongation des conventions collectives ce n'est ABSOLUMENT pas de ses affaires et, comme a dit Monsieur Alain Dubuc, il devrait se concentrer à contrôler les évasions fiscales.

Je pense que Norman Cherry, Gérald Tremblay et les gestionnaires des deux ministères qu'ils dirigent sont plus populaires avec leurs négociations d'ententes de partenariat en concertation pour assurer une paix sociale plus durable et plus productive qu'une loi décrétée.

Il faut espérer que chaque ministre s'occupera seulement de SES affaires. S'il faut faire cette course à la chefferie, que le PLQ la fasse, maintenant, officiellement et non de cette façon déguisée et avec toutes ces politicailleries qui nuisent au climat social et économique

J.P. THIVIERGE
Saint-Bruno

Opinions

Langue: quand les prévisions démographiques dérangent

MARC TERMOTE

L'auteur est professeur titulaire à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation)

Les prévisions démographiques par groupe linguistique, que nous avons présentées en novembre dernier, lors d'un séminaire organisé par le Conseil de la langue française (1), ont récemment suscité un débat dans *La Presse* et ailleurs. Ces prévisions n'ont naturellement pas plu à tout le monde. Les critiques ont porté tantôt sur le découpage territorial utilisé, tantôt sur le fait que les prévisions démographiques ont été effectuées en l'absence de prévisions économiques, tantôt sur l'interprétation «politique» à donner aux résultats.

Afin d'éclairer la portée de ces critiques, il peut être utile de rappeler brièvement l'essentiel de nos prévisions relatives au pourcentage de francophones. Selon le scénario envisagé (neuf scénarios prévisionnels avaient été retenus), le pourcentage de francophones dans la région métropolitaine de Montréal (qui s'élevait à un peu moins de 71% en 1986), se situerait entre 66% et 71% dans environ une génération (en 2021) et entre 59% et 67% dans deux générations (en 2046). Des prévisions avaient également été présentées pour l'ensemble des îles de Montréal et Jésus (Laval), pour lequel le pourcentage de francophones (légèrement inférieur à 63% en 1986) se situerait entre 55% et 60%, en 2021, et entre 47% et 55%, en 2046.

Toute prévision vaut essentiellement par les hypothèses qui la sous-tendent. En ce qui concerne les nôtres, nous avons supposé pour la fécondité, tantôt le maintien du niveau moyen observé en 1986-1991, tantôt une poursuite de la remontée observée entre 1985 et 1990, tantôt le retour au bas niveau de 1985. Quant à l'immigration internationale, nous avons supposé que le nombre d'entrées «survivantes», c'est-à-dire compte tenu de l'émigration et de la mortalité, varierait entre 16000 et 31000 par an pour l'ensemble du Québec (ce montant comprend, outre les entrées d'immigrants reçus, celles des Canadiens). La migration interne (entre régions du Québec, et entre le Québec et les autres provinces) est supposée se maintenir au niveau observé en 1981-1986.

Très significativement, ceux qui ont reproché à nos résultats d'être trop pessimistes quant à l'avenir du groupe francophone, n'ont formulé aucune critique à l'égard de nos hypothèses. On comprend pourquoi: elles tendent à surestimer le pourcentage de francophones. Le nombre d'immigrants reçus arrivés dans la région de Montréal a presque quadruplé depuis 1984 (de 13000 en 1984 à 48000 en 1991) et l'«étalement urbain» autour de Montréal, très faible en 1981-1986, a considérablement augmenté après 1985 (en 1981-1986, l'ensemble de l'Ile de Montréal et Jésus avait subi une perte nette de 20000 personnes au profit du reste de la région métropolitaine, alors que, selon les estimations de Statistique Canada, en 1985-1990 cette perte s'élevait à environ 100000).

En sous-estimant nettement l'immigration internationale (très majoritairement non francophone), nous surestimions le pourcentage de francophones tant pour Montréal-Laval que pour l'ensemble de la région métropolitaine. Et en supposant un très faible étalement urbain (très majoritairement francophone) autour de Montréal-Laval, nous introduisions un deuxième biais en faveur du groupe francophone de cette dernière région. Malgré cela, on nous accuse d'avoir construit des «scénarios alarmistes»...

Le Canada est un des pays qui, compte tenu de sa population, accueille le plus grand nombre d'immigrants.

Nos hypothèses de migration, trop fondées sur la situation de 1981-1986, constituaient sans nul doute une faiblesse majeure de nos prévisions. C'est pourquoi nous avons mis ces dernières à jour, en tenant compte de l'évolution entre 1986 et 1991 de l'immigration internationale et de la migration entre les îles de Montréal-Jésus et le reste de la région métropolitaine. Ceux qui reprochaient à nos prévisions d'être trop pessimistes pour le groupe francophone, auront matière à réflexion quand ils verront les résultats des nouveaux scénarios (résultats que déontologiquement nous ne pouvons cependant pas encore divulguer).

Quand on est dérangé par des prévisions, mais qu'on ne peut - sous peine de se couper l'herbe sous les pieds - critiquer les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées, il faut chercher autre chose. On s'en prendra donc au découpage territorial utilisé. C'est ainsi que Jedwab ose écrire: «Les insécurités démographiques peuvent être manipulées en mettant l'emphase exclusivement sur des limites ou zones urbaines à l'intérieur desquelles on peut situer la question linguistique. C'est ce que Termotte (sic) et d'autres tentent de faire en présentant des scénarios linguistiques alarmistes, lesquels limitent l'analyse aux îles de Montréal et de Laval (...)» (2). Non seulement l'affirmation est-elle fausse, car nous avions présenté simultanément nos prévisions pour l'ensemble Montréal-Laval et pour la région métropolitaine (ainsi que pour l'ensemble du Québec), mais elle est contredite par Jedwab lui-même, lorsqu'il commente quelques lignes plus haut dans le même article «les projections de Termotte (sic) sur la situation future de la langue française pour la région métropolitaine».

Non, «Termotte (sic) (ne) croit (...) sincèrement (pas) que Laval est plus intégré au coeur de Montréal, que ne le serait Longueuil (...)» (2). N'étant pas urbaniste (contrairement à ce que Jedwab persiste à affirmer), nous sommes incapable de répondre à cette question. Par contre, comme démographe, nous savons que si nous voulons effectuer des prévisions démolinguistiques solides, il nous faut des données fiables sur les naissances, les décès, les transferts linguistiques et les migrations (origine-destination) interrégionales, interprovinciales et internationales, et cela à la fois par région, âge et groupe linguistique. Ces données ne sont pas disponibles pour les municipalités (elles ne le sont qu'au niveau des divisions de recensement, comme les Îles de Montréal et de Laval, ce qui excluait toute prévision démolinguistique sérieuse à ce niveau.

Une autre façon de critiquer des prévisions qui dérangent, est de dire qu'il aurait fallu faire plus et autre chose. On soulignera donc que «dans les études récentes de Marc Termotte (sic) (...) aucune projection quant au profil global économique et démographique de Montréal, n'est présentée», et on conclura que «si cela n'est fait, nous subirons tous les contrecoups qui résulteront de conclusions hâtives quant à notre avenir commun» (3). L'auteur de cette proposition croit-il sincèrement que quiconque fait des prévisions démographiques doit nécessairement les coupler à des prévisions économiques pour valider les premières? (...)

Une troisième manière de critiquer des prévisions se situe au niveau de l'interprétation «politique» des résultats. Sans nier la pertinence des hypothèses qui sont à la base des prévisions, ni la validité des résultats de celles-ci, on décrétera simplement qu'«il n'y a rien là», et que s'inquiéter des implications de certains résultats (en l'occurrence, la baisse prévisible des effectifs et du pourcentage de francophones), c'est faire preuve d'une «vision alarmiste». Faudra-t-il désormais considérer comme «alarmistes» les économistes qui oseront prévoir une baisse de l'emploi ou une hausse du chômage?

Nous ne sommes pas surpris de ce que certains ne s'inquiètent pas de la baisse prévisible du pourcentage de francophones dans la région métropolitaine de Montréal et dans l'ensemble Montréal-Laval. Mais ceux pour qui cette baisse est un sujet de préoccupation ont le droit de demander aux démographes quels seront les facteurs démographiques déterminants de l'évolution future du français au Québec, et en quoi des mesures politiques pourraient influencer l'évolution prévisible. Or, en termes démographiques, il n'y a que deux domaines à l'égard desquels une intervention politique (visant à freiner la baisse du pourcentage de francophones) est envisageable: la mobilité linguistique et l'immigration internationale.

Il ne faut pas se leurrer sur l'efficacité, du moins dans un avenir prévisible, d'une politique visant à promouvoir l'adoption du français par les non-francophones. On ne change pas de langue d'usage comme on change de chemise. Ceux qui, pour prouver le contraire, brandissent les chiffres du recensement de 1991, selon lesquels le pourcentage d'immigrants ayant effectué un transfert linguistique vers le français a augmenté entre 1986 et 1991, «oublient» de signaler que les experts de Statistique Canada eux-mêmes considèrent qu'«en matière de transferts linguistiques, les comparaisons entre 1991 et 1986 sont à prendre avec des pincettes» (4). Ils «oublient» en outre, et surtout, de rappeler que seule une minorité d'immigrants allophones change de langue d'usage. Ces transferts qui se font un peu plus vers le français ne concernent toujours qu'un tiers de ces immigrants. Or, en matière prévisionnelle, c'est sur le total des immigrants allophones qu'il faut faire le calcul. Dans ce cas, qu'il y ait 12% de ces immigrants qui finissent par adopter le français, ou 14%, cela n'affecte que très marginalement le pourcentage de francophones dans la population totale.

Parmi toutes les variables démographiques, l'immiqration internationale est celle qu'il est le plus facile d'influencer. C'est aussi celle dont l'impact sur l'évolution prévisible du pourcentage de francophones est le plus fort (à cause de la faible fécondité et d'un accroissement naturel presque nul, voire bientôt négatif). Aussi étions-nous amené à conclure: «En ce qui concerne l'immigration (internationale), toute politique restrictive a nécessairement un impact positif majeur sur le pourcentage de francophones» (1). Un certain éditorialiste a vu dans cette phrase un «appel immoral et insensé à réduire l'immigration» (5). Nous voilà donc clairement confirmé comme «démographe alarmiste» dont «le discours démo-politique sur l'immigration est (...) un discours d'exclusion» (6).

En quoi le fait de s'interroger sur les implications du niveau d'immigration est-il «immoral et insensé», «frileux», voire «nataliste» et «raciste»? Au cours des 25 dernières années, le Québec a connu à 12 reprises une baisse du nombre d'immigrants reçus. Les gouvernements sous lesquels ont eu lieu ces baisses étaient-ils immoraux, insensés, etc.? Faut-il considérer, selon la logique de nos détracteurs, que le niveau actuel de l'immigration internationale représente un niveau minimum, qu'il importe de maintenir à long terme, voire d'augmenter? Ce niveau ne doit-il dorénavant plus être fonction de la situation économique? Si, comme il a été suggéré, les prévisions démographiques doivent être effectuées en conjonction avec les prévisions économiques, ne devrait-on pas, étant donné les graves problèmes conjoncturels et structurels auxquels l'économie montréalaise et québécoise fait face, plutôt prévoir une baisse de l'immigration internationale?

Il est toujours périlleux de faire des comparaisons internationales en matière d'immigration, la définition de celle-ci étant très différente d'un pays à l'autre. La plupart des «immigrants» dans les pays européens seraient considérés comme des «temporaires» selon la conception canadienne, qui donne à l'«immigrant reçu» un statut nettement supérieur. Malgré cette définition plus exigeante, le Québec est, avec le reste du Canada, un des pays qui, eu égard au nombre d'habitants, accueillent le plus grand nombre d'immigrants. L'Allemagne était jusqu'à récemment un des très rares pays à avoir un «taux» d'immigration plus élevé: elle vient d'introduire des restrictions draconiennes. La France et le Royaume-Uni reçoivent annuellement autant d'immigrants que le Québec, qui a sept fois moins d'habitants. Seules la Suisse (qui cependant considère comme immigrant toute personne qui a obtenu une autorisation de séjour à l'année, ce qui est loin de la définition canadienne) et l'Australie (où l'immigration est encore une immigration de peuplement) ont actuellement un taux d'immigration supérieur à celui du Canada et du Québec. Lorsqu'on compare avec d'autres pays, le Québec n'est donc pas loin de détenir un record mondial en matière de niveau d'immigration. Pourquoi alors affirmer que «Marc Termotte (sic) prône un arrêt de l'immigration» (rien de moins!) (3) parce qu'il rend explicite les implications démolinguistiques d'un niveau élevé d'immigration?

Le débat sur l'évolution démographique prévisible des groupes linguistiques au Québec serait plus fructueux si, au lieu de lancer des épithètes de tout genre, ceux que les prévisions démolinguistiques dérangent se donnaient la peine d'analyser les hypothèses sur lesquelles reposent ces prévisions, et s'efforçaient de ne pas déformer systématiquement ce que les autres ont écrit.

(1) Marc Termote, «L'incidence des facteurs démographiques sur l'usage du français au Québec», communication présentée au Conseil de la langue française, 12-14 novembre 1992.
(2) Jack Jedwab, «Langue: toute la région de Montréal doit être considérée dans le débat», La Presse, 3 mars 1993.
(3) Jack Jedwab, «L'avenir économique et démographique de Montréal doit être considéré comme un tout», La Presse, 6 mai 1993.
(4) Josée Boileau, «Francisation des allophones: les chiffres ne disent pas tout», Le Devoir, 14 janvier 1993.
(5) «Doomsayers wrong about French. Call to curb immigration is immoral and foolish», The Gazette, 26 décembre 1992, éditorial non signé.
(6) Victor Piché, «Le discours démo-politique au Québec: inclusion ou exclusion», Sociologie et sociétés, automne 1992, volume XXIV, no 2, pp. 143-149.

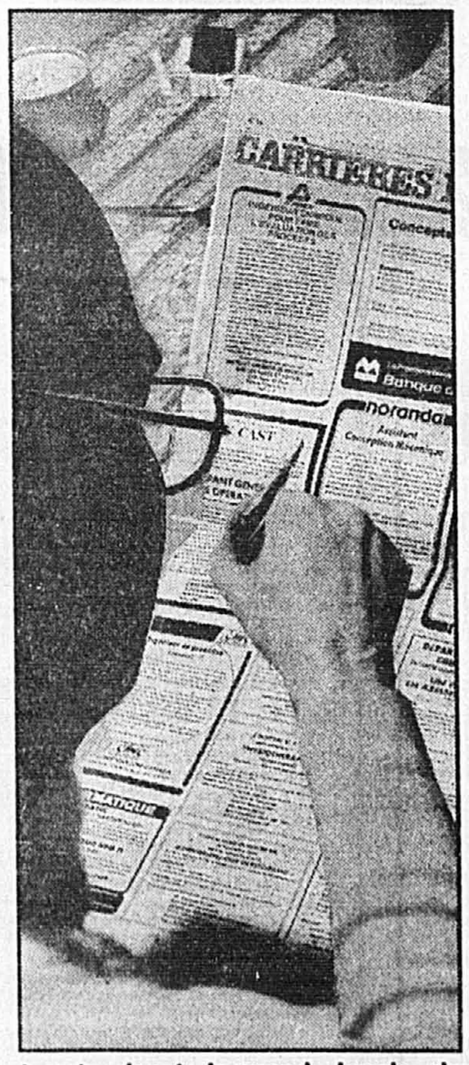

Jamais, depuis le grand «krach» de 1930 et les chocs pétroliers des années 70-80, le problème du chômage n'a été aussi cuisant,

Chômage: une mort clinique pour les individus et la mise en panne de la machine économique

GARY VICTOR

L'auteur est écrivain et journaliste.

La lutte contre le chômage, véritable casse-tête pour les démocraties occidentales, est devenue, si on se réfère aux déclarations de hommes politiques de la plupart des pays du Nord industrialisé, la priorité de tous les gouvernements.

Comme toujours, dans ces situations économiques inquiétantes, on enregistre une montée sensible de la xénophobie, le premier bouc-émissaire en matière de chômage restant l'immigrant, de préférence le sudiste, qu'il soit arabe, noir ou latino-américain. Jamais, depuis le grand «krach» de 1930 et les chocs pétroliers des années 70-80, le problème du chômage n'a été aussi cuisant, mettant en péril à la fois les programmes sociaux et ce qu'on pourrait appeler le circuit «production-consommation». Les propos des politiciens démontrent, en général, une angoisse croissante, ce qui contraste avec l'indifference manifestée par les dirigeants des pays dits du Tiers-Monde pour cette question, alors que l'ampleur de ce problème chez eux est sans commune mesure avec le cas occidental, dans certaines régions du Sud, le chômage total ou partiel atteignant 50% et plus de la population active.

Sorte de cercle vicieux, des centaines de milliers de chômeurs du Sud se sont rués vers le Nord et, profitant des lacunes de ces pays en matière d'immigration et de droit d'asile, ils ont occupé un espace important sur le marché de l'emploi, entrant en compétition avec la main-d'oeuvre locale, car capables d'accepter des conditions de travail et des salaires inférieurs. Le même phénomène-chômage généralisé au Sud permet à des entreprises du Nord d'aller s'installer dans ces pays pour tirer avantage des bas salaires acceptés par des populations vivant dans des situations de pénurie inimaginables, avec comme résultat des pertes d'emplois massifs pour les travailleurs dans les sociétés occidentales.

Cris du Nord!... Silence du Sud!... L'importance accordée au problème du chômage, d'un côté, et sa banalisation, de l'autre, renvoient forcément à l'interprétation du chômage comme phénomène de société. Ce ne sont pas les chômeurs, en tant qu'individus, qui attirent l'attention des politiciens aux ordres d'un pouvoir économique omniprésent et omnipotent. Ce sont ces milliers de consommateurs de moins qui risquent par leur surnombre de mettre en panne la machine économique. Le Nord étant la principale aire de consommation du système, il est difficile d'accepter l'idée d'une baisse significative de la consommation avec toutes les conséquences que cela entraînerait. La théorie de John Maynard Keynes selon laquelle, dans une économie, le niveau de production dépend de la demande effective tient toujours sauf qu'il n'avait peut-être pas prévu la possibilité de «fabriquer» cette demande en initiant des besoins par le viol quotidien de la psyché des individus. Il est facile ainsi de «persuader» un consommateur disposant déjà de deux voitures, soit d'en acquérir une troisième, soit de se débarrasser de ses produits «usés» pour s'en procurer une neuve, bien que nous ne voyons pas comment perpétuer à l'infini ce schéma pour permettre le fonctionnement à plein rendement de l'appareil productif. (...)

Si les progrès technologiques ont accru la productivité, ils ont aussi réduit la main-d'oeuvre nécessaire, et donc les consommateurs possibles. Comment donc écouler cette production en hausse? Les politiciens ont-ils enfin compris que le système possède les germes de son auto-destruction?

Le Sud, servant de lieu d'écoulement jusqu'à présent marginal des marchandises du Nord industrialisé, n'est pas en mesure, de par son aliénation politique et culturelle, de considérer le chômage comme un mal à enrayer. (...)

L'espoir de voir l'Occident obligé d'accroitre son aide au développement et à la démocratie pour soutenir sa production, en créant au Sud des pôles de grande consommation incitateurs à la croissance, est presque mort avec l'émergence en Europe de l'Est, d'un marché de plus de 200 millions de consommateurs potentiels plus susceptibles, pour des raisons culturelless et économiques, de s'intégrer rapidement dans le système capitaliste mondial.

Le manque à gagner pour l'ensemble productif du Nord industrialisé sera-t-il compensé par une surconsommation de la masse amoindrie des consommateurs? (On peut s'attendre à un développement de nouvelles formes plus agressives de marketing faisant appel à des procédés inavouables.) Les nouveaux consommateurs à l'Est arriveront-ils à remettre à flots le système? Dans ces deux cas de figure, des centaines de milliers de chômeurs du Nord risquent d'être oubliés, effacés des préoccupations des décideurs, de la même manière que ces millions d'hommes et de femmes du Sud, dont l'unique crime est d'être dépourvu de cet attribut aussi essentiel que l'âme dans notre système économique: le pouvoir d'achat.

On parle de plus en plus de la «tiers-mondisation» de certaines aires en Amérique du Nord et en Europe. Les ghettos, où s'entassent en grand nombre chômeurs et exclus de l'univers de la (sur)consommation, croissent à une allure hallucinante. Beaucoup plus que l'interpénétration des cultures provoquée par la montée massive des populations pauvres vers le Nord, faut-il voir par là les premières manifestations d'une communauté d'intérêt entre ceux ayant vécu l'enfer et ceux voyant l'enfer frapper à leur porte? Juste retour des choses, qui devra forcer un jour les hommes aux commandes à penser l'économie comme au service de l'individu et non le contraire. En attendant que cet instant arrive, on passera certainement par les moments les plus terribles de cette civilisation. Ce sera à peu près le cauchemar d'Orwels corrigé et amélioré... L'homme broyé, non pas par une effroyable dictature politique, mais par un autre totalitarisme au fond tout aussi terrifiant: la dictature du profit.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS DE QUALITÉ

Le Curateur public donne avis, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Curateur public, qu'il est curateur d'office aux successions vacantes ou administrateur provisoire des biens délaissés ci-dessous :

1° Biens trouvés sur un cadavre non réclamé :

NOM	DOMICILIÉ	DATE DU DÉCÈS
BECK, Henning	3005, Goyer, app. 6, Montréal	1993-03-02
BLANCHARD, Roch	5630, Roi-René, Anjou	1993-04-19
BLOUIN, Henri	480, St-Antoine Est, app. 108, Montréal	1993-04-26
BOUCHARD, Léopold	3490, Delorimier, app. 14, Montréal	1993-02-08
JONES, Albert	4262, 3e Avenue, Ravdon	1993-02-21
Mc KENZIE, Claude	255-B, Du Roy, Sorel	1993-04-06
MIKNIOS, Georges	3980, Gertrude, Verdun	1993-02-08
NICOL, Philippe	989, St-Laurent, Montréal	1993-04-04
PLANTE, Hector	1895, Beaudry, app. 208, Montréal	1993-04-13
STE-MARIE, Joseph	412, Chemin des Pionniers, La Minerve	1993-01-30
VERA, Richard-Adolphe	5160, Mentana, app. 6, Montréal	1993-04-03

2° Biens situés au Québec dont les propriétaires, les ayants cause ou les héritiers ou successibles sont inconnus ou introuvables :

BANQUE ROYALE DU CANADA	1800, Ste-Catherine Ouest, Montréal (objet trouvé : bague)	
BENITEZ-MENDEZ, Lizardo	3777, St-Urbain, APP. 616, Montréal	1993-04-17
BREDING, Margaret	1371, Lys, La Conception	1993-03-06
COCQUYT, Maurice	1465, Huet, St-Bruno	1992-07-06
DESROSIERS, Georges	4773, boul. St-Charles Est, Lachenaie	1992-09-20
DESSUREAULT, Robert	coffret de sûreté C. Pop. Notre-Dame de Trois-Rivières	
DUNCAN, William Thompson	8733-A, Nevers, St-Léonard	1993-05-02
GARDNER-DERMOT, James	1805, St-Hubert, app. 22, Montréal	1993-04-25
GENDRON, Sylvain	coffret de sûreté C. Pop Notre-Dame de Trois-Rivières	
LANGEVIN, Michel	1071, Berri, app. 10, Montréal	1993-04-27
LEDUC, Rita	6667, Iberviile, Montréal	1993-04-25
NEVERDAVSKAS, John	3501, Côte Ste-Catherine, app. 2, Montréal	1993-04-24
PAQUIN, Denis	coffret de sûreté C. Pop Notre-Dame de Trois-Rivières	
PELLETIER, Delphis	396, 9e Avenue, app. 2, Lachine	1993-04-03
PINTO, Joao-Gomez	826, St-Joseph Est, Montréal	1990-11-03
RADVANECKY, Eugène	régime complémentaire de retraite non réclamé	
ROY, Charles	230, Jacques Cartier Nord, St-Jean sur Richelieu	1993-03-18
SAINDON, Jean-Paul	6225, Dumas, Montréal	1981-04-16
SOLDAN, Eugène	5795, Caldwell, Montréal	1990-03-24
SUZOR, Roland	1553, St-André, Montréal	1993-04-17
THIBODEAU, Michel	3970, boul. Lévesque Ouest, Laval	1993-03-07

3° Sommes non réclamées depuis plus d'un an par les bénéficiaires ou leurs héritiers dans les caisses des bénéficiaires des hôpitaux, centres hospitaliers et centres d'accueil ci-dessous :

FOYER ST-LAURENT
C.H. ST-MARY
RÉSIDENCE MONT-JOLI
C.A. PIERRE-JOSEPH TRIEST
C.A. PROVIDENCE-AUCLAIR-DORCHESTER
RÉSIDENCE RIVIERA

4° Biens délaissés par les personnes morales dissoutes :

ARES INC.
FERTIPRO INC.
GESTION M.L.C.A. INC.
LEVEBEC INC.
SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION FIGI INC.
LES CONSTRUCTIONS BARI INC.
LES ENTREPRISES NALCO INC.
MOTEL MONTCLAIR (1973) INC.
HARRINGTON TOOL & DIE LTD.

5° Biens délaissés par les successions vacantes :

ALLARD, Marie-Renée	12647, 25e Avenue, Montréal	1992-06-02
ARCHAMBAULT, Yvan	117, Sévigny, app. 1, Repentigny	1992-12-05
BLAIN, Raymond	13, Clairevue Ouest, St-Bruno	1992-08-14
BLAIS, Michel	367-A, Ste-Julie, Thetford Mines	1991-10-24
BÉRUBÉ, Jean-Paul	151, Georges, Sorel	1992-12-18
BREAULT, Gilles	13776, Berthiaume, app. 2, Mirabel	1992-10-23
CHARRON, Louise	10256, Sacré-Coeur, Montréal	1990-10-16
DANIS, Nick	185, Route 170, Petit Saguenay	1990-07-28
DUBUC, Georges-Adélard	900, boul. Laurier, Mont St-Hilaire	1993-01-11
ETHIER, Marie-Paule	1108, Blondin, St-Jérôme	1993-01-06
FRASER, Gérard	4610, Ch. de la Reine-Marie, app. 1-A, Mtl	1992-04-07
GENEST, Carmen	9124, 13e Avenue, Montréal	1993-02-17
GOULET, Philippe	709, Blaise, Laval	1991-12-10
GRENIER, Alain	2654, Mgr Gosselin, app. 2, Beauport	1993-03-03
HOULE, Pierre	7400, Beaubien, app. 201, Anjou	1992-07-02
LACHAINE, Raymond	1605, Laframboise, app. 4, St-Hyacinthe	1992-09-03
MARTEL, Jean-Guy	799, Alphonse Durand, Joliette	1993-03-27
MC MAHON, Lisette	462-A St-Pierre, Drummondville	1992-11-27
MORIN, Serge	205, du Collège, app. 1, Lambton	1993-03-16
POIRIER, Paul	111, de la Barre, app. 303, Longueuil	1993-02-19
RIEUX, Jean-Paul	8853, Curé-Legault, LaSalle	1992-08-12
SAVARD, Jean-Paul	1075, Paul VI, Charlesbourg	1992-12-11
TESSIER, Louis	1505, St-Joseph, app. 3, Ville Lemoyne	1992-06-28
TOUSIGNANT, Jean-Charles	3187, Léon Brisebois, Ile Bizard	1993-01-25
WILNER, David	5783, Melling, Côte St-Luc	

Le Curateur public remettra sauf exception des successions vacantes, les biens et les revenus produits depuis le début de son administration provisoire au propriétaire ou aux héritiers qui se manifestent dans les dix ans du début de sa gestion.

Pour toute information, veuillez communiquer à l'adresse ci-dessous.

Le Curateur public du Québec

Direction des Biens Délaissés
600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 4W9

W1964438

VENTE PAR SOUMISSION

162503 CANADA INC. ("Boulangerie Luigi")

Friedman & Friedman Inc., en sa qualité de Syndic à la proposition est autorisé à demander des offres d'achat pour les actifs de 162503 Canada Inc.

162503 Canada Inc. fait affaires en tant que boulanger sous la marque Luigi. Les actifs qui sont tous nantis, consistent de machinerie et équipement, inventaire de produits d'emballage, équipement informatique et ameublement de bureau.

Les actifs peuvent être inspectés sur les lieux de la débitrice situés au 5625 Christophe Colomb, les 25 et 28 juin 1993 entre 10h00 et 15h00. Pour plus de détails concernant les actifs, nous référons les soumissionnaires à la liste détaillée disponible auprès du Syndic ou lors de l'inspection.

Les soumissions dans des enveloppes scellées, indiquant clairement la mention "SOUMISSION - 162503 CANADA INC.", et accompagnées d'un chèque certifié d'un montant correspondant à 20 % de l'offre seront reçues au bureau de Friedman & Friedman Inc., 5075 de Sorel, 4ième étage, Montréal, H4P 1G6, jusqu'à 10h00 le 30 juin 1993.

Les conditions de vente seront fournies lors de l'inspection des actifs ou peuvent être obtenues au bureau du Syndic. Les conditions forment une partie intégrante de chaque soumission et il incombe à chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Les soumissions seront ouvertes au bureau du syndic le 30 juin 1993 à 15h30. Les soumissionaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions. La plus haute, ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

NEXIA INTERNATIONAL

5075, rue de Sorel
Montréal (Québec) H4P 1G6
Tél.: (514) 731-3191
Fax: (514) 731-0250

FRIEDMAN & FRIEDMAN INC.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
CECM

APPEL D'OFFRES
NO : 5P-480

SOURCE DE COURANT

La soumission pour l'appel d'offres ci-dessus devra être présentée sur les formules fournies par la Commission et déposée au plus tard, à 10 h, le 9 juillet 1993.

Les soumissionnaires pourront se procurer le document requis au Bureau des approvisionnements, 3e étage, 3700, rue Rachel Est, Montréal.

La CECM ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
CECM

APPEL D'OFFRES
NO 4P 481

ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES DE CUISINE

Les soumissions pour l'appel d'offres ci-dessus devront être présentées sur les formules fournies par la Commission et déposées au plus tard, à 10 h, le 13 juillet 1993.

Les soumissionnaires pourront se procurer les documents requis au Bureau des approvisionnements, 3e étage, 3700, rue Rachel Est, Montréal.

La CECM ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR FIRMES PROFESSIONNELLES EN GESTION D'IMMEUBLES

La Société canadienne d'hypothèques et de logement désire obtenir des services professionnels de gestion immobilière pour un complexe résidentiel de 171 unités réparties en 7 bâtiments, situées aux 10, 20, 40, 50 Troy et 3850, 3860, 3862 Allen à Verdun.

Les propositions scellées, clairement identifiées quant au contenu et adressées au soussigné, seront acceptées jusqu'à 14 heures (H.A.E.), le 6 juillet 1993.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée plus bas au coût de 25 $ (chèque visé ou comptant) non remboursable. Les propositions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission de 5 000 $ sous une des formes suivantes :
- chèque visé ;
- obligations au porteur ou négociables ;
- lettre de crédit irrévocable d'une institution financière reconnue ;
- caution d'une compagnie d'assurance reconnue.

De telles garanties seront retenues par la SCHL en vue d'assurer l'exécution du contrat. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La SCHL ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des propositions.

Toute demande d'information devra être adressée à :

Qais Hamidi
Société canadienne d'hypothèques et de logement
1111, rue Saint-Urbain, bureau 201
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Téléphone : (514) 283-2527
Télécopieur : (514) 283-0404

La SCHL collabore avec tous les paliers du gouvernement, l'industrie et la société afin d'aider les Canadiens à se loger.

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous
Canada

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR FIRMES PROFESSIONNELLES EN GESTION D'IMMEUBLES

La Société canadienne d'hypothèques et de logement désire obtenir des services professionnels de gestion immobilière pour un complexe résidentiel de 62 lits, situé au 2100 Champoux à Plessisville.

Les propositions scellées, clairement identifiées quant au contenu et adressées au soussigné, seront acceptées jusqu'à 14 heures (H.A.E.), le 6 juillet 1993.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée plus bas au coût de 25 $ (chèque visé ou comptant) non remboursable. Les propositions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission de 5 000 $ sous une des formes suivantes :
- chèque visé ;
- obligations au porteur ou négociables ;
- lettre de crédit irrévocable d'une institution financière reconnue ;
- caution d'une compagnie d'assurance reconnue.

De telles garanties seront retenues par la SCHL dans le but d'assurer l'exécution du contrat. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La SCHL ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des propositions.

Toute demande d'information devra être adressée à :

Lucille Labranche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
1111, rue Saint-Urbain, bureau 201
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Téléphone : (514) 283-0498
Télécopieur : (514) 283-0404

La SCHL collabore avec tous les paliers du gouvernement, l'industrie et la société afin d'aider les Canadiens à se loger.

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous
Canada

Demande de soumissions publiques

1736-06-93
Fourniture de quatre (4) camions à cabine avancée 6400 kg de M.T.C. (14 pieds).

1737-06-93
Fourniture de deux (2) chariots élévateurs.

Documents disponibles
STCUM - Service de l'approvisionnement, Édifice administratif, 8845, boul. Saint-Laurent, rez-de-chaussée (réception), Montréal, à compter du **mercredi, 23 juin 1993** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
(Information générale : tél. : (514) 280-4931)

Prix
25,00 $ (non remboursable) pour chaque exemplaire, en argent comptant, chèque visé ou mandat à l'ordre de la STCUM.

Ouverture des soumissions
Siège social de la STCUM, à l'attention du secrétaire et directeur du Contentieux, 159, rue Saint-Antoine ouest, 9e étage (réception), Montréal, le **mercredi 14 juillet 1993** à 15h00.

Garantie de soumission
Chèque visé ou cautionnement de soumission de cinq pour cent (5%) du montant total dela soumission.

Note
Les soumissions (l'original et deux (2) copies) doivent être présentées sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et contenues dans les enveloppes fournies à cette fin.

La Société ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Daniel Robert
Daniel Robert, avocat,
le secrétaire et directeur du Contentieux.

STCUM

Demande de soumissions publiques

1738-06-93
Lavage de vitres et de cadres des fenêtres des propriétés de la STCUM.

Documents disponibles
STCUM - Service de l'approvisionnement, Édifice administratif, 8845, boul. Saint-Laurent, rez-de-chaussée (réception), Montréal, à compter du **mercredi, 23 juin 1993** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
(Information générale : tél. : (514) 280-4922)

Prix
25,00 $ (non remboursable) pour chaque exemplaire, en argent comptant, chèque visé ou mandat à l'ordre de la STCUM.

Ouverture des soumissions
Siège social de la STCUM, à l'attention du secrétaire et directeur du Contentieux, 159, rue Saint-Antoine ouest, 9e étage (réception), Montréal, le **mardi 6 juillet 1993** à 15h00.

Garantie de soumission
Chèque visé ou cautionnement de soumission de cinq pour cent (5%) du montant total de la soumission.

Visite des lieux
Une visite de certains endroits aura lieu le **mercredi 30 juin 1993 à 9 h 30** au 8845 boul. Saint-Laurent (rez-de-chaussée). Les soumissionnaires doivent y assister, à défaut de quoi, leur soumission sera rejetée.

Note
Les soumissions (l'original et deux (2) copies) doivent être présentées sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et contenues dans les enveloppes fournies à cette fin et accompagnées de la garantie de soumission ci-haut mentionnée.

La Société ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Daniel Robert
Daniel Robert, avocat,
le secrétaire et directeur du Contentieux.

STCUM

loto-québec

APPEL D'OFFRES NO 93-510
FABRICATION DE PRÉSENTOIRS ET D'ÉTUIS EN VINYLE
Clôture le: 7 juillet 1993, 11 h, heure locale

Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à la fabrication de présentoirs et d'étuis en vinyle portant sur l'un, plusieurs ou l'ensemble des lots suivants:

Lot I: 503 200 étuis en vinyle
Lot II: 8 350 présentoirs en vinyle 16" x 10½"
Lot III: 14 700 présentoirs en vinyle 16" x 21"
Lot IV: 16 200 présentoirs en vinyle 16" x 24"

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50 $ présenté sous forme de chèque certifié ou mandat-poste, du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à:

Loto-Québec
Service de l'approvisionnement, 19e étage
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3G6

Aucune soumission reçue après les délais ne sera acceptée.

Seules les sociétés ou compagnies ayant un bureau d'affaires au Québec et ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de Loto-Québec, sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de soumission au montant de 10 000 $ pour le lot I, 5 000 $ pour le lot II, 10 000 $ pour le lot III et 10 000 $ pour le lot IV en faveur de Loto-Québec.

Loto-Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Toute information peut être obtenue auprès de Daniel Richard au numéro 499-5087.

Louise Gagné
Chef de service
Approvisionnement
Émis le 23 juin 1993

W1965735

VILLE DE POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES
Soumission: # 935

DESCRIPTION: Pour fournir Casiers fabriqués entièrement en acier inoxydable nickelifère de type 304 pour le département Aquatique de la ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la ville de Pointe-Claire et retournées au gérant de l'approvisionnement de la ville, à l'Hôtel de ville, 451, boul. St-Jean, Pointe-Claire, Québec, pas plus tard que onze heures (11 heures) le

MERCREDI 7 JUILLET 1993

Les soumissions seront ouvertes en public à l'hôtel de ville à onze heures, la journée de la fermeture des soumissions.

Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.

Les documents pourront être obtenus au Service de l'approvisionnement.

Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix (10%) pour cent du montant total de la soumission doit être inclus avec chaque soumission.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Donné à Pointe-Claire, ce vingt-troisième jour de juin 1993.

Denis Robillard
Gérant-
Approvisionnement

W1965162

la commission scolaire des mille-îles

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-ROSE
VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC
AUX ÉLECTEURS DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Richard Leroux, président d'élection, qu'une candidate a été élue par acclamation dans la circonscription #10 - Auteuil:

GODIN, Lorraine
6250, rue Sabourin
Laval (Québec) H7H 2S7

Le président d'élection vous informe que le scrutin est nécessaire pour l'élection d'un commissaire pour ladite commission scolaire dans la circonscription suivante:

CIRCONSCRIPTION #15 - VIMONT:

BOURGEOIS, Pierre
1615, rue Chopin
Laval (Québec) H7M 2E4
DESAUTELS, Denis
223, Place Michel Gamelin
Laval (Québec) H7M 5L6

VOTE PAR ANTICIPATION

Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 27 juin 1993 à l'école Paul-Comtois, 1701, rue Lucerne, Vimont, Laval, entre 9 heures et 19 heures.

Sont admis à voter par anticipation: un membre du personnel électoral, une personne handicapée ou toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente ou incapable de voter le jour du scrutin; cette dernière devra toutefois être assermentée.

JOUR DU SCRUTIN

Le jour du scrutin aura lieu le **dimanche 4 juillet 1993** à l'école Paul-Comtois, 1701, rue Lucerne, Vimont, Laval, entre 9 heures et 19 heures.

DONNÉ À SAINTE-ROSE, Ville de Laval, ce vingt-et-unième jour du mois de juin de l'an mil neuf cent quatre-vingt-treize.

Richard Leroux
Président d'élection

W1965886

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages B 11, E 10

Le Monde

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 23 JUIN 1993

Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, souffrait de sciatique, hier, et a dû s'appuyer sur une canne. PHOTO REUTER

Les Douze espèrent avoir redonné un élan à l'Europe

d'après AFP et Reuter

COPENHAGUE

Les Douze se sont efforcés à leur sommet de Copenhague de redonner un élan à l'Europe, dont le dynamisme a été mis à mal aussi bien par le spectre des 20 millions de chômeurs de l'horizon 1994 que par l'impuissance à apaiser la guerre de l'ex-Yougoslavie.

Le président de la Commission, Jacques Delors, pour qui le sommet était une occasion de revenir sur le devant de la scène, a affiché l'espoir de faire rentrer l'Europe dans une phase dynamique, un de ces cycles réguliers dont l'Europe a l'habitude: après «les années désespérantes» de 1981-84, l'«embellie» de 1984-90, le «doute» de 1991-93, il espère connaître un nouveau cycle rose.

Pour cela, il a présenté un projet de relance de l'économie qui a au moins franchi, avant l'épreuve de la réalité des chiffres, le premier obstacle: recueillir à Copenhague l'adhésion à peu près générale des 12 pays, sans se faire descendre en flammes dès sa première sortie.

«L'incertitude est dépassée. Les chefs d'État et de gouvernement sont en mesure de tracer les grandes lignes pour l'avenir de l'Europe, a déclaré le premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen. Nous avons, grâce à Jacques Delors, lancé l'Europe vers le XXIe siècle, vers le renouveau de l'économie.»

«Cette réunion de Copenhague a marqué un redressement psychologique et moral, a renchéri le président français, François Mitterrand. J'espère que cela sera suivi d'un redressement économique et diplomatique.»

En ce qui concerne la diplomatie — un secteur que l'Europe de Maastricht voulait faire décoller — le résultat est plus nuancé. Si elle a trouvé un texte commun, l'Europe des Douze a étalé pendant deux jours son désarroi en hésitant entre deux options contradictoires: soit lever l'embargo et armer les Musulmans bosniaques, soit poursuivre l'action engagée par l'ONU depuis des mois. Ce dernier choix l'a emporté, sous l'impulsion de la France, et se traduit par la promesse de donner «des hommes et de l'argent» à l'organisation internationale. Mais les pays qui ont déjà beaucoup contribué en hommes ne veulent pas accroître leurs effectifs sur le terrain, et le pays le plus riche — l'Allemagne — a fait valoir combien lui coûtent déjà les réfugiés yougoslaves installés sur son sol.

Pour relancer l'économie, qui va être frappée en 1993 d'une récession d'un demi-point, le Conseil européen n'a pas recherché une rupture ou un effet d'annonce, mais a voulu accélérer et amplifier des procédures déjà en cours.

Pour le court terme, on renforce l'«initiative de croissance», ce mécanisme financier décidé en décembre à Édimbourg pour engager une série de grands travaux d'infrastructures et aider les petites entreprises performantes. Son montant sera augmenté et sa durée prolongée au delà de 1994.

On débloquera aussi avant la fin juillet le programme de fonds structurels en faveur des régions défavorisées et des économies de la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande. Il s'agit d'un programme sur une période de cinq ans (1994-99), d'un montant de 192 milliards de dollars. Le chiffre n'est pas nouveau, mais, ainsi que l'a souligné le Conseil européen, il représente trois fois le volume du plan Marshall (accordé par les États-Unis à l'Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale).

L'un des débats récurrents de l'Europe est celui des coûts sociaux, qui font des Européens de la CEE les habitants les mieux protégés de la planète. Pour les uns, ces coûts affaiblissent la compétitivité des industries européennes et il faut les diminuer. Pour les autres, ils sont partie intégrante de la culture de l'Europe. Sur ce point, les résultats de Copenhague sont ambigus: une phrase du projet initial de communiqué établi par la présidence danoise, selon laquelle le plan de de relance ne «devra pas remettre en cause la protection sociale des citoyens», a été rayée de la version définitive du communiqué. M. Delors s'est notamment trouvé à ce sujet sous le feu, longuement éprouvé au cours des dernières années, des Britanniques.

Concernant l'enjeu du GATT, qui va être reposé à Tokyo au début juillet lors de la réunion des pays les plus industrialisés du G7, les Douze ont préconisé la relance des négociations en vue d'obtenir avant la fin de l'année un accord «global, durable et équilibré».

Enfin, le troisième volet du sommet de Copenhague — celui de l'adhésion de nouveaux membres — n'a pas apporté de suprises. Le Conseil européen a prononcé pour la première fois une phrase qui aurait été inimaginable il y a quelques années: la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie «pourront devenir membres de l'Union européenne s'ils le désirent», mais il n'a pas fixé de dates. En attendant, les Douze leur ouvriront progressivement leurs marchés.

Désavouant Izetbegovic, la direction collégiale bosniaque se rend à Genève

d'après AFP

BELGRADE

Le président Alija Izetbegovic affirmait hier être toujours à la tête de la Bosnie-Herzégovine, en dépit de la fronde de la direction collégiale de Bosnie qui a envoyé une délégation à Genève dans la perspective de la reprise des discussions de paix.

Le désaveu infligé au président Izetbegovic a sauvé la tenue de cette nouvelle ronde de pourparlers sur la Bosnie, sans toutefois résoudre la question de la représentation des Musulmans dans les négociations tripartites.

Franjo Boras, un juriste croate de 56 ans, appelé à présider la délégation de la direction collégiale bosniaque aux négociations de Genève, peut tout au plus avaliser le principe du partage, réclamé par les Serbes et les Croates et leurs mères-patries à Belgrade et Zagreb.

Les Serbes bosniaques de Radovan Karadzic, qui ont quitté l'an dernier la présidence bosniaque, contestent que le président Izetbegovic représente la Bosnie-Herzégovine, le considérant seulement comme le représentant musulman, une position dont se sont considérablement rapprochés les Croates qui ont tout comme eux créé leur propre État en Bosnie.

La situation restait d'ailleurs confuse, à l'issue de la réunion de crise de Zagreb. Fikret Abdic, second représentant musulman au sein de la présidence collégiale, a donné à entendre que M. Izetbegovic était écarté pour un mois de ses fonctions présidentielles.

Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, a été photographié à sa sortie de la réunion de la direction collégiale, à Zagreb, en compagnie de sa belle-fille et de sa petite fille. PHOTO AFP

Arrivant à Genève, M. Boras a cependant indiqué que M. Izetbegovic restait le président en exercice de la Bosnie-Herzégovine et que lui-même ne dirigerait la délégation bosniaque que pour deux jours.

Il a annoncé qu'il n'avait pas le mandat de négocier le nouveau plan de paix serbo-croate, mais seulement de mener des discussions avec les co-présidents de la conférence de paix, David Owen et Thorvald Stoltenberg.

Dans une interview au quotidien belgradois *Vecernje Novosti*, le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic, qui avait rencontré secrètement le leader croate bosniaque Mate Boban, dimanche au Monténégro, a indiqué que les deux parties avaient envisagé des «concessions» territoriales qui seront offertes aux Musulmans à Genève «afin de régler d'une manière équitable la question musulmane».

La part réservée aux Musulmans, selon lui, concerne 30 communes (sur les 108 que compte la Bosnie) de «terres riches, regorgeant de ressources dans la partie centrale de la Bosnie et la région de Cazin» (ouest).

Serbes et Croates, selon M. Karadzic, sont également convenus d'un échange de populations civiles. Huit mille Serbes de Livno, Grahovo et Mostar (sud) devraient prochainement arriver en territoire sous contrôle serbe, a-t-il annoncé.

Le chef du parlement auto-proclamé des Serbes de Bosnie Momcilo Krajisnik, cité par l'agence locale SRNA, a de son côté indiqué que Serbes et Croates étaient convenu d'échanger tous leurs prisonniers, mais a démenti que les deux parties aient conclu une alliance sur le terrain.

Même si les trois parties conviennent du principe de partage, celui-ci sera laborieux et risque de susciter de nouveaux conflits. M. Krajisnik a souligné que Sarajevo reste «un objectif stratégique» des Serbes.

«Nous ne pouvons pas permettre que toutes les richesses acquises en commun restent aux Musulmans, et si le centre de Sarajevo devait appartenir aux Musulmans, nous devons avoir des compensations avec d'autres territoires», a-t-il estimé.

Alors que M. Karadzic avait parlé de «concessions» territoriales, M. Krajisnik a, de son côté, déclaré qu'«aucun territoire ethniquement serbe ne fera l'objet de négociations avec aucune des parties».

La CEE enverra de nouveaux Casques bleus en Bosnie

Agence France-Presse

COPENHAGUE

Les Douze ont réussi in extremis à dégager une attitude commune face à la guerre en Bosnie, choisissant d'appuyer les efforts de l'ONU et notamment de promettre des «hommes et de l'argent» pour permettre la réussite des opérations des Casques bleus.

La déclaration sur la Bosnie, qui marque une continuité avec la politique des derniers mois, a cependant été adoptée après de difficiles débats. Une autre option était en effet réapparue, appuyée par le chancelier allemand, Helmut Kohl: celle d'armer les Musulmans bosniaques pour leur permettre de résister à l'avance des Serbes.

Cette option avait acquis un poids psychologique avec la venue à Copenhague du président bosniaque, Alija Izetbegovic, plaidant une nouvelle fois pour une levée, même partielle et pour des armes défensives, de l'embargo qui frappe son pays.

Le chancelier allemand avait aussi invoqué, de façon inattendue, une lettre du président Bill Clinton lui demandant d'appuyer la politique américaine, notamment en faveur de cette levée de l'embargo.

«C'est notre devoir moral d'aider les plus faibles, a-t-il dit, c'est-à-dire les Musulmans. On ne peut pas les laisser seuls.»

De l'avis de toutes les autres délégations, c'est le président Mitterrand qui a donné l'impulsion pour qu'une autre option, celle de l'appui à la résolution 836 des Nations unies, l'emporte.

Tout en exprimant sa compréhension pour les thèses allemandes, le président François Mitterrand a estimé qu'après la résolution 836 du Conseil de sécurité qui institue six zones de sécurité en Bosnie, l'option de lever l'embargo était devenue caduque. Mais dans cette hypothèse, il fallait que la Communauté européenne — et plus largement la communauté mondiale — accepte d'appuyer efficacement l'organisation internationale et lui donne les moyens de ses résolutions.

M. Mitterrand a placé les partenaires de la France devant un choix moral: on ne peut pas, a-t-il dit, refuser «d'apporter une aide directe à la Bosnie agressée» et «en même temps interdire à la population musulmane de se défendre elle-même».

Mais, a-t-il ajouté, en cas de levée de l'embargo, «la situation serait intolérable pour nos soldats». Les pays qui ont des contingents en Bosnie, comme l'Espagne ou la Grande-Bretagne, ont également appuyé cet argument.

Le projet initial de déclaration sur la Bosnie se bornait à réaffirmer les grands principes de la conférence de Londres. La France a obtenu que ce texte soit «renforcé» avec l'invitation aux pays membres à «contribuer dans la limite de leurs possibilités» à la demande «en hommes et en argent» présentée par l'ONU.

En revanche, le communiqué ne faisait pas allusion à la levée de l'embargo sur les armes, mais indiquait seulement que les sanctions décidées par l'ONU contre les pays de l'ex-Yougoslavie «resteront appliquées».

Reste à savoir comment va se traduire concrètement cet appel. La France, qui a 5000 hommes dans l'ex-Yougoslavie, est prête à redéployer une partie de ses forces de la Croatie vers la Bosnie, mais n'a pas jusqu'à présent voulu augmenter le volume global de ses effectifs. La Grande-Bretagne et l'Espagne, qui fournissent aussi les plus forts contingents (2500 et 1000 hommes), ont déjà fait savoir que l'effort supplémentaire ne doit pas venir d'eux.

Le Conseil a enfin réaffirmé sa «pleine confiance» aux deux médiateurs David Owen et Thorval Stoltenberg.

Plutôt que d'armer les Musulmans de Bosnie, comme le proposait le chancelier Helmut Kohl...

... les Douze ont préféré appuyer les efforts de l'ONU, comme le suggérait le président François Mitterrand.

Le père Aristide rencontrera le général Cédras, ce week-end, sous l'égide des Nations unies

d'après AP, Reuter et AFP

NATIONS UNIES

Le président haïtien en exil, Jean-Bertrand Aristide, a accepté hier de rencontrer le chef de l'armée haïtienne, le général Raoul Cédras, et les dirigeants militaires responsables de sa destitution, afin de discuter du rétablissement de la démocratie au pays.

C'est ce qu'a annoncé l'ambassadeur vénézuélien, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Diego Arria.

Le diplomate a précisé que l'émissaire de l'ONU, Dante Caputo, qui avait tenté de renouer le dialogue entre le père Aristide et les militaires haïtiens, travaille maintenant aux derniers préparatifs pour une rencontre à la fin de la semaine dans un État des Caraïbes.

La rencontre entre le chef de l'armée haïtienne et le président Aristide pourrait durer deux jours et devrait, selon toute probabilité, se dérouler aux Antilles néerlandaises.

«Caputo et le secrétariat (des Nations unies) sont en train de mettre cela au point», a déclaré M. Arria.

Des représentants de l'ONU, du Canada, des Etats-Unis, de la France et du Venezuela seront présents à cette réunion.

Lundi, le général Cédras avait annoncé dans une lettre adressée à M. Caputo qu'il était prêt à rencontrer le président Aristide renversé par les militaires en septembre 1991. Ce changement d'attitude du général Cédras était intervenu environ une journée avant l'entrée en vigueur de l'embargo international sur le pétrole, les armes et gel des avoirs financiers liés au régime putschiste, voté le 16 juin par le Conseil de sécurité.

Le général Raoul Cédras

Les partisans de Jean-Bertrand Aristide avaient déclaré samedi que les négociations en vue du rétablissement de la démocratie devaient porter sur la démission des responsables militaires. Ils ajoutaient que tout accord politique devrait donner à l'ex-président le pouvoir de nommer le premier ministre d'un gouvernement de consensus et prévoir son retour sans délai.

À Washington, le secrétaire d'État Warren Christopher a estimé que les sanctions devaient être mises en oeuvre, malgré la possibilité de négociations.

«Le gouvernement illégal d'Haïti doit sentir tout le poids des résolutions de l'ONU», a-t-il dit.

Le Département d'Etat a par ailleurs annoncé que les visas pour les États-Unis de 31 Haïtiens considérés comme des soutiens du régime militaire avaient été révoqués, portant ainsi à 112 le nombre de personnes touchées par cette mesure.

Outre la révocation de ces visas, les États-Unis avaient décidé le gel des avoirs aux États-Unis de tous les Haïtiens qui, de l'avis de Washington, bloquent la reprise des négociations en vue du retour de la démocratie en Haïti.

Cependant, les effets d'un embargo ne se feront véritablement sentir qu'après plusieurs semaines, indiquait-on hier dans la capitale haïtienne. Haïti dispose de réserves de carburant à la pompe jusqu'à la fin du mois de juillet, selon une source patronale ayant requis l'anonymat. Les stocks militaires, tenus secrets, permettraient à l'armée de tenir plusieurs mois, alors que les réserves du secteur industriel varient entre un et quatre mois.

Mais c'est surtout un échec éventuel des négociations qui inquiète le plus la population et les responsables socio-économiques du pays, car la prolongation des sanctions aurait alors un effet encore plus dramatique sur les conditions de vie de la population.

Accusé de corruption, le premier ministre indien Narasimha Rao lutte pour sa survie

Agence France-Presse
NEW DELHI

■ Le premier ministre indien Narasimha Rao, accusé de corruption, s'est lancé dans une bataille incertaine pour défendre sa carrière politique et l'avenir de son parti du Congrès.

Le plus célèbre courtier du pays a causé une sensation, il y a une semaine, en affirmant qu'il avait lui-même remis à Narasimha Rao dix millions de roupies, soit 333000$, pour financer une campagne électorale. Le courtier n'était autre que Harshad Mehta, poursuivi en justice après avoir provoqué un énorme krach boursier l'an dernier. Il a affirmé avoir livré en personne une valise bourrée de billets au premier ministre à sa résidence officielle, le 4 novembre 1991.

«Après 55 ans de vie publique, mon intégrité est attaquée. Je me battrai», a promis le «vieux sage du Congrès» en célébrant lundi ses deux ans au pouvoir.

Mais bien que la véracité des affirmations de Mehta ait été sérieusement mise en doute faute de preuves irréfutables, ses accusations ont plongé la vie politique indienne dans un profond malaise.

M. Rao a le jour même publié un démenti, se disant «choqué» par «une histoire malententionnée et sans fondement». Mais dans les jours qui ont suivi, l'exécutif du parti se réunissait à plusieurs reprises pour discuter de l'affaire et les stratégies à adopter pour y faire face, contribuant lui-même à créer une atmosphère de crise.

Il a fallu trois jours avant que le gouvernement démente fermement que le premier ministre ait reçu le courtier, en publiant un emploi du temps détaillé de M. Rao indiquant qu'il n'était pas à sa résidence au moment où le courtier assure l'avoir rencontré.

L'opposition, de son côté, a immédiatement demandé à grands cris la démission du premier ministre. Les accusations ont «complètement sapé l'autorité morale et la légitimité du premier ministre» a déclaré le Bharatiya Janata (BJP, Parti du peuple indien), le premier parti d'opposition, tandis que les deux partis communistes et le parti Janata demandaient le départ de M. Rao au nom de la «morale politique».

La presse, de son côté, s'est amusée à souligner les invraisemblances apparentes du récit de M. Mehta, fait durant une conférence de presse spectaculaire dans un palace de Bombay alors qu'il est en liberté sous caution. Elle s'est demandé par exemple comment une seule valise aurait pu contenir tant d'argent, M. Mehta lui-même s'étant plaint de l'absence de grosses coupures, et a calculé qu'une seule personne n'aurait pas pu la soulever. Elle a aussi souligné que la procédure usuelle pour les remises de pots-de-vin, en Inde, excluait que M. Mehta apporte lui-même une valise d'argent directement chez le premier ministre alors qu'il ne l'avait encore jamais rencontré.

Deux rapides sondages d'opinion ont indiqué que les Indiens interrogés ne souhaitaient pas que M. Rao démissionne. Pourtant, les commentateurs s'accordent à penser que le Congrès, qui n'a pas de majorité absolue au parlement, et M. Rao lui-même, vont devoir faire face à une période d'instabilité.

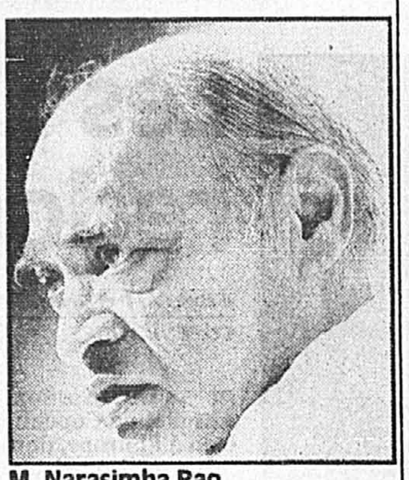
M. Narasimha Rao

L'affaire a réussi faire passer au second plan les problèmes provoqués par la démolition en décembre de la mosquée d'Ayodhya. M. Rao continue d'être vivement critiqué, même au sein du Congrès, pour n'avoir pas su prévenir l'attaque et les émeutes qui ont suivi.

Ce faisant, l'affaire a donné au BJP, qui avait mené la campagne contre la mosquée, un nouveau cheval de bataille: la lutte contre la corruption dont les dirigeants et les gouvernements du Congrès sont régulièrement accusés.

Tout le monde en Inde se souvient que le prédécesseur de M. Rao à la tête du Congrès, Rajiv Gandhi, avait lui aussi été soupçonné d'avoir reçu de l'argent dans le cadre de l'affaire Bofors, du nom d'une firme suédoise accusée d'avoir payé d'énormes pots-de-vin lors d'un contrat de vente de canons. Diverses autres affaires de corruption avaient également surgi durant les cinq années au pouvoir de M. Gandhi.

Mais bien qu'il n'ait jamais été prouvé que M. Gandhi ait personnellement touché de l'argent, les accusations de corruption ont contribué à sa défaite et à celle du Congrès en 1989, un précédent qui peut expliquer les inquiétudes actuelles de M. Rao et de ses proches.

L'ONU envoie une mission à la frontière Ouganda-Rwanda

Agence France-Presse
NEW YORK

■ **Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé hier la création de la Mission d'observation des Nations unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), qui sera déployée du côté ougandais de la frontière pour vérifier qu'aucune assistance militaire ne parvient au Rwanda.**

Dans une résolution (846) adoptée à l'unanimité à l'initiative de la France, le Conseil de sécurité a autorisé l'envoi de 81 observateurs militaires appuyés par une équipe civile de 24 fonctionnaires, dont le mandat sera revu tous les six mois.

Le Conseil a prié le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, de conclure avec le gouvernement de l'Ouganda un accord sur le statut de la mission avant son déploiement complet. Il a également approuvé l'envoi d'un détachement précurseur d'ici 15 jours. Le coût de la MONUOR a été estimé à 8,5 millions de dollars pour la première période de six mois.

Cette résolution a été votée à New York, 48 heures avant la signature demain à Arusha (Tanzanie) d'un accord de paix entre le gouvernement rwandais et le Front Patriotique Rwandais (FPR, opposition armée), selon les autorités tanzaniennes.

Le Conseil de sécurité a appelé le gouvernement du Rwanda et le FPR à «conclure rapidement un accord de paix global», à «respecter strictement les règles du droit humanitaire international» et à «s'abstenir de toute action susceptible d'entretenir la tension».

Le Conseil de sécurité a enfin prié M. Boutros-Ghali de lui faire un rapport sur la contribution que les Nations unies pourraient apporter pour aider l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à mettre en oeuvre l'accord d'Arusha et de commencer à faire des plans au cas où il serait décidé que cette contribution est nécessaire.

L'ambassadeur de France à l'ONU, M. Jean-Bernard Mérimée, a souligné que son gouvernement était soucieux de préserver la stabilité du Rwanda et de la région et de prévenir une reprise des hostilités.

L'AUTRE LIGNE !
BOUTIQUE Maternité
QUALITÉ PRIX
Solde
3920, St-Denis, Montréal (entre Roy et Duluth) • Tél.: 847-0746
W1664364

CRTC Avis public Canada

Avis public CRTC 1993-79. APPEL DE DEMANDES DE LICENCE DE TÉLÉVISION AFIN D'OFFRIR UN SERVICE DE TÉLÉVISION DE LANGUE ANGLAISE INDÉPENDANT À CALGARY, EDMONTON, RED DEER ET LETHBRIDGE (ALB.). Le CRTC annonce qu'il a reçu une demande de licence afin d'offrir le service ci-haut mentionné et invite par la présente toute autre personne désireuse d'obtenir une licence à lui soumettre une demande. Les requérantes devront a) faire la preuve démontrant clairement qu'il y a une demande et un marché pour le service de programmation proposé; et b) se pencher sur sept questions énoncées dans l'avis. Toute personne intéressée est tenue de déposer sa demande au: Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 3 septembre 1993 et de soumettre la documentation technique nécessaire au ministère des Communications avant cette même date. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
W1965823

À COMBIEN VOULEZ-VOUS VOTRE INTEGRA 1993?

COCHEZ ICI

14 995$*
INTEGRA RS 1993

* Transport : 435 $. Taxes en sus. Modèle DA934P
Moteur 4 cylindres, 1,8 litre, DACT, à 16 soupapes, injection de carburant, suspension indépendante et freins à disques assistés aux 4 roues, direction à crémaillère, glaces teintées, phares halogènes, radio AM/FM stéréo cassette, sièges-baquets, horloge numérique, et plus encore.

238$ PAR MOIS** POUR 48 MOIS
INTEGRA RS 1993

**Prix de location pour modèle DA934P basé sur 48 mois, avec versement initial de 995 $ (ou échange équivalent). Le prix ne comprend pas les frais d'immatriculation, de transport (435 $), l'assurance et les taxes. Premier versement et dépôt remboursable de 300 $ requis. Crédit sujet à l'approbation de Honda Canada Finance. Frais de 10 ¢ par kilomètre après 96 000 km. L'Assistance routière et le Programme de protection prolongée ACURA sont offerts en option sur les INTEGRA 93.

4,8% POUR 48 MOIS
SUR TOUS LES MODÈLES INTEGRA 1993
Sujet à l'approbation du crédit.

LES CONCESSIONNAIRES ACURA ONT AIGUISÉ LEURS CRAYONS. MAIS HÂTEZ-VOUS. CETTE OFFRE EST EN VIGUEUR JUSQU'AU 30 JUIN 1993 SEULEMENT.

ACURA
LES CONCESSIONNAIRES FIABLES
ACURA BAIL
GARANTIE ACURA 5 ANS 100 000 KM

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. (514) 696-7777

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute Laval Ouest (440), Laval. (514) 745-1234

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville. (514) 435-4455

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest, Montréal. (514) 340-1344

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. (514) 354-8811

ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau, Greenfield Park. (514) 443-6555

LAISSEZ ENTRER LE SOLEIL !

SEULEMENT: 13 445$* JUSTE POUR VOUS !

- 5 vitesses
- 4 cylindres
- servodirection
- servofrein
- tapis avant-arrière
- roues acier
- radio am-fm cassettes, 2 haut-parleur
- pneus P15 75R15 Wrangler
- pneus et roues de secours conventionnels
- sièges arrière - pare-chocs arrière

* Le prix inclue le transport et la préparation ainsi que les rabais Chrysler

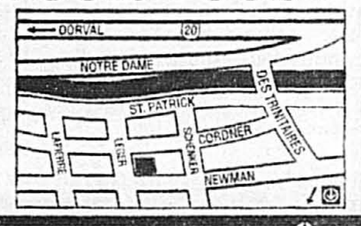

Jeep Eagle
5 minutes du centre-ville
La Salle Jeep Eagle
GRAND STATIONNEMENT
Jeep Eagle
7315, NEWMAN, LASALLE (angle Léger) 595-5995

Attention détaillants
NE MANQUEZ PAS
SUPERAUBAINES D'ÉTÉ
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE À
1/2 tarif
La saison estivale à demi-tarif dans La Presse, c'est un rendez-vous
les mercredis 7, 14, 21 et 28 juillet
dans le cahier spécial
SUPERAUBAINES D'ÉTÉ
Pour plus de renseignements composez le
(514) 285-6947.
La Presse
p0000006;617

Opération charme des Vietnamiens en Europe

d'après AFP

HANOÏ

■ Hanoï lance une offensive de charme auprès de la CEE, d'abord économique, avec la tournée sans précédent d'un premier ministre vietnamien dans les grandes capitales européennes qui le conduit pendant deux semaines, à partir d'aujourd'hui, à Paris, Bonn, Bruxelles et Londres.

Si la visite de Vo Van Kiet en France doit «renforcer les liens privilégiés» qui unissent les deux pays, le reste de sa tournée doit lui permettre d'«élargir et diversifier» les relations du Vietnam avec les autres capitales de la Communauté.

«J'espère que ces pays nous aideront à débloquer nos relations auprès des organismes financiers internationaux comme le FMI», a récemment déclaré M. Kiet à l'AFP.

Le Vietnam, qui représente un marché de plus de 70 millions d'habitants, a entrepris depuis la fin des années 80 un programme de réforme axé notamment sur l'appel aux capitaux étrangers. Mais il n'a toujours pas accès aux prêts du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en raison du veto américain.

Les pays de la CEE, eux, ont choisi d'appuyer la normalisation de ses relations avec les grandes institutions financières internationales. La tournée européenne de M. Kiet, et sa réunion de travail prévue avec le président de la Commission, Jacques Delors, «démontrent que ce sont les États-Unis qui sont isolés, et non le Vietnam», a déclaré l'ambassadeur de Belgique à Hanoï, Piet Steel, dont le pays prend la présidence tournante de la CEE à la fin du mois.

Le FMI doit décider début juillet de la reprise ou non de prêts au Vietnam.

Selon le *Washington Post* d'hier, les conseillers de la Maison-Blanche sont favorables à une levée partielle des restrictions économiques contre le Vietnam qui devrait, selon eux, être autorisé à refinancer ses 140 millions de dollars de dette auprès du Fonds monétaire international (FMI).

Lundi, le secrétaire d'État, Warren Christopher, avait indiqué que les États-Unis «étudient de manière intensive» le dossier de prêt de Hanoï et qu'une décision serait prise «dans un proche avenir».

L'administration Clinton continue cependant à faire pression sur Hanoï dans les dossiers des prisonniers de guerre et des Américains disparus durant la guerre du Vietnam (POW-MIA), a indiqué hier la Maison-Blanche, ajoutant qu'aucune amélioration ne peut intervenir dans les relations entre les deux pays avant un règlement satisfaisant de cette question.

Le premier ministre Vo Van Kiet, fer de lance de l'opération charme des Vietnamiens auprès des pays de la CEE.

«Le Vietnam ne décollera pas tant qu'il n'y aura pas d'injection de capitaux étrangers, a estimé le diplomate belge Piet Steel. Et au delà, le Sud-Est asiatique ne pourra se développer sans l'Indochine.»

Depuis 18 mois, le Vietnam a déjà multiplié avec succès les contacts diplomatiques avec les pays les plus dynamiques de la région, Chine, Japon et Corée du Sud mais aussi l'ASEAN (Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines, Indonésie et Brunei), où il siège comme observateur en attendant d'en devenir membre à part entière.

Hanoï, qui a tourné le dos à une économie socialiste centralisée, vient d'engager les démarches pour obtenir le statut d'observateur au sein du GATT (Accord général sur le commerce international et les tarifs douaniers).

Le Vietnam compte surtout sur la CEE pour développer sa coopération dans les domaines de l'énergie (gaz et pétrole) et des infrastructures (routes, ports et aéroports).

Durant son séjour en Grande-Bretagne, outre la signature d'un accord de promotion et de protection des investissements britanniques, M. Kiet doit notamment se rendre à Aberdeen (nord-ouest de l'Écosse) pour visiter une plate-forme de British Petroleum.

BP et les compagnies Total (France) et Pétrofina (Belgique) sont déjà actives depuis des années au Vietnam.

Hanoï attend aussi beaucoup de la CEE, et de la France en particulier, en matière de coopération culturelle et scientifique.

Japon : Hata claque la porte du PLD avec une quarantaine de députés

Reuter

TOKYO

■ L'ancien ministre japonais des Finances, Tsutomu Hata, et une quarantaine de parlementaires ont claqué hier la porte du Parti libéral démocratique (PLD), au pouvoir, pour former un nouveau parti.

Tsutomu Hata, un des artisans de la chute du gouvernement de Kiichi Miyazawa, vendredi dernier, a remis sa démission et celles de 44 députés hier à la direction du PLD.

«Nous avons décidé de quitter le PLD pour tenter de réformer le système politique», a dit l'ancien ministre lors d'une conférence de presse, faisant allusion aux affaires de corruption.

«Le vote de la censure était nécessaire parce que Miyazawa et le PLD n'ont pas tenu leurs promesses de réformes politiques», a-t-il ajouté.

En attendant les élections anticipées du 18 juillet prochain, le départ des 44 parlementaires prive le LDP de la majorité absolue à la Diète.

Comme dans plusieurs démocraties parlementaires, l'opinion publique japonaise se détourne des partis traditionnels, dont le PLD, impliqués dans des scandales financiers.

Le PLD a connu d'autres défections avant celle de Tsutomu Hata et risque ainsi de perdre un pouvoir qu'il détient depuis 38 ans si une option centriste crédible prend corps lors des législatives du mois prochain.

Une dizaine d'autres dissidents ont rompu avec le PLD et créé lundi deux petites formations de centre droit, le «Shinto Sakigate» et le «Harbinger».

Les commentateurs japonais voient

M. Kiichi Miyazawa

M. Tsutomu Hata

dans Tsutomu Hata, qui va annoncer officiellement la création de son nouveau parti aujourd'hui, le prochain premier ministre en cas de défaite du PLD. Il prendrait, disent-ils, la tête d'une coalition formée des nouveaux partis créés par des dissidents du PLD et de l'actuelle opposition, dont le Parti socialiste.

Les chefs de file des différentes factions du PLD se sont réunis hier et ont décidé, face à l'hémorragie et aux risques sérieux de déroute, d'oublier leurs rivalités traditionnelles et de s'unir pour tenter de gagner les élections.

Dans les différentes circonscriptions électorales japonaises, la tradition voulait que les factions du PLD se disputent les suffrages des électeurs. Et le vainqueur était souvent le candidat qui avait le plus d'argent à consacrer à sa campagne.

«L'heure n'est plus à la bataille entre nous, a déclaré Michio Watanabe, ancien ministre des Affaires étrangères. Nous devons unir nos efforts pour gagner le plus de sièges possible.»

Le ministre de la Défense, Toshio Nakayama a, lui, déjà engagé le fer contre les adversaires du PLD.

«Les socialistes feront forcément partie de la coalition gouvernementale si le parti au pouvoir est chassé, a-t-il dit. Cela est très préoccupant pour notre politique de défense et nos arrangements de sécurité régionale.»

L'orage est tombé sur le gouvernement japonais quelques jours avant le sommet du Groupe des sept pays les plus industrialisés, qui se tiendra à Tokyo du 7 au 9 juillet.

Le ministre des Affaires étrangères, Kabun Muto, a assuré que le Japon ferait tout pour tenir son rang d'hôte du sommet du G7 et de ne pas apparaître comme un «cadavre».

Israéliens et Arabes de plus en plus frustrés par l'absence de résultats aux négociations

d'après AFP

WASHINGTON

■ Israéliens et Arabes, frustrés par l'absence de résultats, ont entamé hier une deuxième semaine de négociations à Washington, multipliant les déclarations alarmistes, mais sans claquer la porte.

Les délégations palestinienne et israéliennes ne sont pas parvenues la semaine dernière à s'entendre sur une déclaration de principes commune sur l'autonomie dans les territoires occupés, les discussions butant surtout sur la question de Jérusalem.

Haïdar Abdel Chafi, le chef de la délégation palestinienne, a estimé que les Palestiniens doivent suspendre leur participation aux pourparlers, qui selon lui ont «perdu toute crédibilité» et «ne mènent à rien».

Le reste de la délégation palestinienne adopte cependant une position plus nuancée. Le porte-parole palestinien, Mme Hanane Achraoui, estime qu'il faut «poursuivre l'expérience» des négociations mais se prononce pour «un changement» dans le mécanisme du processus de paix, comme une «participation directe de l'OLP».

Le porte-parole israélien, Mme Ruth Yaron, a estimé pour sa part hier qu'il était «bien trop tôt pour enterrer les négociations de paix». Selon elle, «Israël a fait des propositions très substantielles aux Palestiniens qui n'ont même pas commencé à en discuter sérieusement».

Syriens et Israéliens ont poursuivi leur confrontation rituelle sur les questions de la paix et du retrait du plateau du Golan, tout en évoquant pour la première fois d'éventuels arrangements de sécurité entre les deux pays en cas d'accord.

LES LAURENTIDES
"AUBERGES CHAMPÊTRES"
MONTAGNES DE PLAISIR !

VAL-DAVID
Hôtel La Sapinière
Val-David, Québec
UNE VÉRITABLE OASIS DE PAIX ET DE SÉRÉNITÉ
COMBINÉE AU CHARME DE LA CAMPAGNE
Que ce soit pour admirer la splendeur féerique du décor automnal, pratiquer des sports d'hiver, découvrir le grand réveil de la nature au printemps ou profiter des nuits fraîches des Laurentides, l'Hôtel La Sapinière demeure le refuge idéal de vos prochaines vacances.
• 70 CHAMBRES CLIMATISÉES
• TABLE D'HÔTE / CUISINE RAFFINÉE
• PRESTIGIEUSE CAVE À VIN
• PISCINE EXTÉRIEURE CHAUFFÉE
• PÉDALOS, CANOTS, BICYCLETTE
• COURTS DE TENNIS, VERT DE PRATIQUE
• PROGRAMME D'ACTIVITÉS
• SENTIERS PÉDESTRES
Hôtellerie Champêtre
SITUÉ SUR LE BORD DU LAC LA SAPINIÈRE
Forfait 2 JOURS Comprenant le PETIT DÉJEUNER et le SOUPER. Entre dimanche et vendredi. 200$ Par pers. /Occ. Double. Taxes en sus.
Forfait WEEK-END Comprenant le PETIT DÉJEUNER et le SOUPER. Du vendredi au dimanche. 210$ Par pers. /Occ. Double. Taxes en sus.
Forfait 5 JOURS Comprenant le PETIT DÉJEUNER et le SOUPER. Du dimanche au vendredi. 500$ Par pers. /Occ. Double. Taxes en sus.
1244, Chemin de La Sapinière, Val-David, (Québec) J0T 2N0
Val-David (819) 322-2020, Extérieur de Montréal (800) 567-6635
Toronto (416) 889-7531, Télécopieur (819) 322-6510
PRIX D'EXCELLENCE 5 CHAMPS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS
MINISTÈRE DU TOURISME CLASSIFICATION

AUBERGE ST-DENIS Saint-Sauveur
Forfait-théâtre complet
• Une nuit d'hébergement (Occ. double)
• Un petit déjeuner
• Un repas du soir
• Un billet de théâtre
Prix (par personne) : ..... 102,57$ Taxes et service en sus
RÉSERVATION : 514-227-4602
THÉÂTRE ST-SAUVEUR
La Course au vison
Les forfaits-théâtre : c'est nous!
THÉÂTRE STE-ADÈLE
RÉSERVATION : 514-227-1416
Ni vu, ni connu
Sainte-Adèle
Forfait-théâtre complet
• Une nuit d'hébergement (Occ. double)
• Un petit déjeuner
• Un repas du soir
• Un billet de théâtre
Prix (par personne) : ..... 130,00$ Taxes en sus
L'EAU À LA BOUCHE

AUBERGE LE ROUET
LE ROUET, VAL-DAVID - Où l'ambiance fait toute la différence !
Repas pris autour de grandes tables de 10 couverts.
FORFAIT GOLF (ven. au dim.) - 154 $ p.p. occ. d. Incluant : taxes, 2 nuits, 6 repas, 1 journée de golf au Mountain Acres. Départ garanti sur réservation.
FORFAIT VÉLO (ven. au dim.) - 124 $ p.p. occ. d. Incluant : taxes, 2 nuits, 6 repas, 1 journée complète en vélo avec lunch fourni et baignade en cours de route.
FORFAITS CANOT / ESCALADE (dim. au ven.) - 334 $ p.p. occ. d. Incluant : taxes, 5 nuits, 15 repas, 1 journée complète de l'une ou l'autre activité avec moniteur qualifié.
Autres forfaits disponibles sans activité. Renseignements : (819) 322-3221

Auberge sur le Lac des Sables
AUBERGE LAC des SABLES
Construction récente, salle de bain privée avec tourbillon, air climatisé, lit Queen, salle de jeux, terrasse avec piscine/tourbillon extérieur offrant vue extraordinaire sur le lac.
À partir de 44 $ / jour, p.p. occ. double
coucher et déjeuner complet inclus
Forfait souper-théâtre disponible
1-800-567-8329 STE-AGATHE 1-819-326-3994

Vacances = Bonne table et repos
79 $ / jour, p.p. occ. double
Déjeuner et souper inclus
Aussi disponibles : forfait weekend, forfait famille et forfait golf (départ garanti)
Auberge du Vieux Foyer VAL-DAVID 1-800-567-8327

Hôtel Far Hills
PLEIN AIR & GASTRONOMIE
Une auberge imposante de 72 chambres située au sommet d'une montagne avec lac privé et sports nautiques. Cuisine gastronomique renommée. Piscines intérieure et extérieure avec sauna. Tennis, squash, vélo de montagne et sentiers pédestres. À proximité: golf, équitation, parc aquatique, croisières et théâtres d'été. Piano bar. Tarifs spéciaux pour les groupes et les célibataires.
158 $ (2 nuits – 3 jours – 3 repas)
Val Morin, Qué. de Mtl. 866-2219
J0T 2R0 1-800-567-6636

Auberge des Cèdres
Thérèse & Jean Duval
à partir de 140$ p.2 pers. P.A.M. (table d'hôte)
305e Avenue, Lac Achigan, St-Hippolyte
(514) 563-2083
Le ravissement d'une petite auberge...
La Sauvagine AUBERGE
...Le raffinement d'une grande table!
LAURÉAT RÉGIONAL – GASTRONOMIE '92
P.A.M. à partir de 55.$ p.j./p.p. occ. dble. pour 2 nuits
1592 route 329, Sainte Agathe Nord
(819) 326-7673 ou (514) 953-0944

Bonjour!
Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

La Saint-Jean: deux messages différents

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, ont fait parvenir, hier, un message tout à fait différent à l'occasion de la Fête nationale du Québec, la Saint-Jean, demain.

Le chef du gouvernement y est allé de propos vagues sur les défis à relever pour la société québécoise et sur «les enjeux considérables auxquels fait face le Québec, comme les autres nations, et qui rendent nécessaires des choix auxquels nous ne saurions nous soustraire».

«Dans notre marche vers le progrès, l'histoire se veut une force d'inspiration et nous rappelle que chaque étape de l'édification du Québec moderne a été le fruit d'un effort courageux et collectif. Aujourd'hui, comme hier, cette volonté existe et me persuade que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et optimisme», écrit encore le premier ministre.

Chez M. Parizeau, le ton est plus politique et pragmatique. «Il importe de réaliser que les deux prochaines années peuvent nous permettre d'atteindre de grands objectifs, écrit-il. L'élection de nombreux députés souverainistes à Ottawa, suivie de l'élection à Québec d'un gouvernement du Parti québécois et d'un référendum permettant de réaliser la souveraineté du Québec offrent des perspectives emballantes.

«Nous devons réaliser que nous pouvons influencer notre destin, dit encore le chef du PQ. Voilà pourquoi il est si important, en ce jour de Fête nationale, de dire avec confiance que si nous voulons changer les choses, nous le pouvons, que des jours meilleurs approchent et que le pays du Québec, si telle est notre volonté, est proche. C'est ainsi que nous pourrons être pleinement responsables de nous-mêmes et bâtir notre avenir».

Les deux chefs de parti souhaitent à toutes et à tous leurs meilleurs voeux pour une bonne Fête nationale.

Le gouvernement du Québec pratique lui-même la discrimination envers des citoyens

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Non seulement le gouvernement du Québec refuse d'adopter un comportement exemplaire en matière d'accès à l'égalité mais deux de ses ministères ont été condamnés l'an dernier pour discrimination à l'endroit des citoyens.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a dû verser 5000$ à une prestataire de l'aide sociale de la ville de Québec qui se plaignait du travail tatillon et vexatoire des «boubous-macoutes» tandis que le ministère de la Sécurité publique a été forcé de revenir sur sa décision et d'accepter la candidature d'une personne de 36 ans intéressée à postuler un emploi dans la fonction publique.

Pis encore, souligne le rapport 1992 de la Commission des droits de la personne, c'est l'attitude de l'État qui est loin d'être inspirante. «Il nous faut déplorer que le gouvernement du Québec n'ait pas encore exigé des organismes des secteurs péri et para-publics, dont les sociétés d'État, l'implantation de Programmes d'accès à l'égalité, alors même qu'il soumet les entreprises privées à cette exigence par son programme d'obligation contractuelle», souligne son président, M. Yves Lafontaine.

Dans le rapport annuel 1992, déposé en catastrophe avec une trentaine d'autres organismes publics la semaine dernière à l'Assemblée nationale, la Commission des droits cite quelques exemples juteux de causes portées devant les tribunaux par des citoyens qui ont obtenu, au bout du compte, gain de cause.

● Ainsi, un chauffeur de taxi de Longueuil a été condamné à verser 750$ d'amende pour avoir refusé de faire monter dans sa voiture un aveugle et son chien-guide. À Trois-Rivières, une cause semblable a été sanctionnée d'une amende de 50$.

● Une compagnie d'assurance-vie de Montréal a donné 6000$ en dédommagement pour avoir exigé de deux hommes qu'ils passent le test du sida avant d'assurer leurs biens pour 40 000$. La compagnie a dû de plus s'engager par écrit à ne plus imposer cette obligation «pour le seul motif que les proposants sont homosexuels ou passent pour tel».

● Une secrétaire de Baie-Comeau a obtenu 15 400$ pour harcèlement sexuel, une autre de Montréal a reçu 6625$ pour congédiement relié à son âge.

● Mais c'est un concessionnaire-automobile de l'ouest de Montréal qui a versé une des plus fortes amendes, soit 63 680$ à une de ses représentantes «pour congédiement... sur le fait qu'elle soit une femme».

● Dans le secteur public, c'est le ministère dirigé par M. André Bourbeau qui reçoit la plus coûteuse réprimande pour son attitude à l'endoit des assistés sociaux. La Cour supérieure a d'ailleurs statué que les méthodes des enquêteurs de l'aide sociale sont à la limite de l'acceptable, «contraires au respect de la vie privée» et constituent «du harcèlement et de la discrimination fondés sur la condition sociale».

Pis encore, le ministère de M. Bourbeau devra produire «des rapports d'experts afin d'expliquer en quoi les assistés sociaux ont une condition sociale particulière».

Larose en appelle à l'unité de ses troupes contre la loi 102

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ La CSN tente de refaire l'unité dans ses rangs, depuis que la Fédération des affaires sociales a quitté le front commun intersyndical et que quatre autres instances de la CSN y sont demeurées.

Réunis en conseil confédéral spécial hier à Montréal, les délégués ont discuté d'unité à refaire au sein des troupes, ainsi que d'un «plan unitaire de lutte» pour contrer la Loi 102 sur le gel des salaires et tenter de renouer avec le processus de négociation.

Le président de la CSN Gérald Larose a lancé un vibrant appel au regroupement et à la solidarité, affirmant qu'«à partir du 6 juin (date où le front commun a déposé sa contre-proposition sans la FAS), la CSN est disparue, s'est auto-éjectée».

«Nous nous sommes discrédités collectivement, aux yeux de l'employeur, du public, de nos membres. Le fait qu'on ne soit pas regroupés au niveau de la CSN est un handicap majeur. Il faut resouder sur des bases solides.»

«Ce n'est pas vrai que la division, la dispersion sert nos membres. Seul le regroupement des forces CSN, des forces intersyndicales, a produit dans le passé des fruits durables.»

La FAS s'est sentie visée par certaines allusions faites sur l'autonomie des fédérations et la solidarité syndicale au sein de la CSN. Le président Sylvio Robinson est intervenu au micro: «Est-ce que si la FAS avait été du front commun, ça aurait fait plier Johnson? Faut-il en déduire que nous sommes responsables de l'échec du front commun? Si jamais cela était sous-entendu ici, je suis en total désaccord avec ça.»

Tout au long du conseil confédéral d'ailleurs, un débat de fond planait: l'autonomie des fédérations face au rôle de coordination de la confédération qu'est la CSN.

Le président de la CSN a souligné, de son côté, que «le principe d'autonomie existe à la CSN mais jamais seul. (Il existe) avec la solidarité et la démocratie. La démocratie suppose une pleine information et un débat libre. La solidarité suppose la reconnaissance de l'existence des autres, de leur différence.»

M. Larose a dit souhaiter qu'après ce conseil confédéral spécial, la CSN sorte plus unie qu'elle l'était.

Pour refaire son unité, la CSN veut se concentrer sur l'objectif commun à tous ses membres, fédéations, conseils centraux et secteurs: faire retirer la loi 102.

M. Larose a d'ailleurs perçu dans cette loi «des relents de fascisme». La loi 102 instaure «un saccage en règle du régime de négociation du secteur public» et représente «une pièce maitresse de l'entreprise de démolition des services publics».

Le maire de Blainville choisi candidat du Bloc

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Paul Mercier, maire de Blainville, sera le candidat du Bloc québécois dans le comté Blainville-Deux-Montagnes. Au prochain scrutin, j' tentera donc d'évincer la ministre Monique Landry.

Trois aspirants briguaient l'investiture du parti lors de l'assemblée de mise en nomination qui s'est déroulée lundi soir, à l'auditorimum du cégep Lionel-Groulx.

Chacun d'eux a pu s'adresser au 624 personnes présentes dans la salle. Dernière aspirante à prendre la parole, Geneviève Canty-Le Pon a choisi de se rallier à M. Mercier.

Reynald Brière, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, a récolté 243 voix et M. Mercier 377. Quatre bulletins ont été rejetés.

L'association du BQ de Blainville-deux-Montagnes compte 1800 membres.

M. Mercier a déclaré qu'il demeurerait maire de Blainville jusqu'au déclenchement des élections fédérales, à l'automne. Des élections municipales sont prévues à Blainville le 7 novembre. M. Mercier avait annoncé sa retraite il y a quelques semaines.

ATTENTION AÎNÉS DE 60 ANS ET PLUS
7,5 $ MILLIONS EN COUPONS D'AGENCE GRATUITS

Le vendredi 25 juin, les 1 000 premiers clients de 60 ans et plus qui se présenteront dans chaque succursale Woolco au Canada recevront gratuitement un coupon d'agence de 50 $ de Voyages Goliger.

Voyages Goliger
Bureaux partout au Canada
1-800-268-2812

Planifiez vos vacances puis faites vos réservations chez Voyages Goliger. Vous pourrez profiter d'un RABAIS DE 50$ sur les forfaits de 7 jours ou plus.

Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

Aînés de 60 ans et plus...
Prix valides pour les aînés de 60 ans et plus le vendredi 25 juin seulement.

SANDWICH À LA SALADE D'OEUFS sur pain du Texas 97¢
Ajouter des frites pour seulement 87¢
La remise offerte aux aînés ne s'applique pas à cette offre.

L'économiournée
des aînés de 60 ans et plus
*Certaines exceptions s'appliquent.
Détails à la succursale.

Woolco traite bien les aînés de 60 ans et plus en leur offrant un rabais de 15%*
Pour ce mois-ci, le Jour des aînés est le vendredi 25 juin 1993

BROSSARD Place Porto-Bello 720, Taschereau 672-5660
REPENTIGNY Les Galeries Rive-Nord 1000, boul. Brien 585-1020
LAVAL Centre Laval, sortie 3 Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin 688-5220
ROSEMÈRE Place Rosemère 401, boul. Labelle 437-0890
ST-LÉONARD Carrefour Langelier 7445, boul. Langelier et Jean-Talon est 255-4051
LASALLE Centre Le Cavalier 8248, boul. Champlain 363-1320
KIRKLAND Plaza St-Charles Sortie 50, Transcanadienne et boul. St-Charles 697-8250
ST-JEAN Les Galeries Richelieu 978, du Séminaire 348-7331
LONGUEUIL Centre Centre-Ville Boul. Roland-Therrien et Curé-Poirier 468-3540
ST-EUSTACHE Place St-Eustache 367, boul. Arthur-Sauvé 472-3900

Informations nationales

Ottawa reporte un autre volet de la Loi sur le contrôle des armes à feu

L'obligation de suivre un cours pour obtenir un permis d'achat d'arme est remise au premier décembre

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Une fois de plus, l'entrée en vigueur d'un important volet de la nouvelle Loi sur le contrôle des armes à feu est remise à plus tard.

Le ministre de la Justice, Pierre Blais, est en effet sur le point d'annoncer que ce n'est pas à partir du 1er juillet, tel qu'il était prévu, mais plutôt à partir du 1er décembre prochain qu'il sera obligatoire de suivre un cours spécial pour obtenir un permis d'acheter une arme à feu, a appris *La Presse*.

C'est la seconde fois que le ministre accepte de reporter de six mois l'entrée en vigueur d'un des volets mordants de la nouvelle loi sur les armes à feu. En janvier, il avait en effet retardé de six mois l'entrée en vigueur des règlements limitant la capacité des chargeurs.

Et ce n'est pas la première fois non plus que les provinces forcent Ottawa à retarder la mise en application des cours obligatoires. En fait, le gouvernement fédéral avait déjà essayé de les rendre obligatoires dans son ancienne loi mais il n'a jamais été en mesure de promulguer ce volet de l'ancienne loi parce que les provinces traînaient trop de la patte.

De plus, certaines provinces, le Québec en tête, font actuellement pression sur le ministre de la Justice fédéral pour que l'entrée en vigueur des règlements limitant la capacité de chargeurs — des règlements qui interdiraient la possession de chargeurs de 30 balles tels que ceux utilisés par le tueur de Polytechnique — soit elle aussi, une seconde fois, remise à plus tard.

Au bureau du ministre québécois de la Sécurité publique, Claude Ryan, on explique que c'est la Sûreté du Québec qui a conseillé au ministre québécois de faire pression sur Ottawa pour que le délai soit prolongé.

«On nous a dit que la réduction de la taille des chargeurs — parce que même si certains vont se départir de leurs chargeurs de grande capacité d'autres vont réduire leur capacité — peut être dangereuse dans certains cas, et qu'il faut du temps pour régler ce problème», explique Jean-René Marchand, adjoint de M. Ryan. On veut aussi du temps pour régler toutes sortes de détails concernant les exceptions qui seront faites pour certains types de compétition, ajoute-t-il.

M. Marchand affirme toutefois qu'Ottawa n'a pas encore répondu à cette requête.

Au bureau de M. Blais, à Ottawa, on rétorque qu'il est peu probable qu'un nouveau délai soit accordé aux provinces au sujet des chargeurs puisqu'elles ont déjà eu un sursis de six mois. Ainsi, dès la semaine prochaine, il devrait être illégal de posséder des chargeurs de plus de cinq balles pour les armes à long canon et des chargeurs de plus de dix balles pour les armes de poing — les armes courtes comme celle de James Bond ou Don Johnson dans Miami Vice.

Les provinces doivent toutefois déterminer quelles sont les compétitions qui seront exemptées des nouvelles interdictions et plusieurs provinces n'ont pas encore pris ces décisions.

Seuls le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont annoncé qu'ils ne ne feraient aucune exception. L'Ontario et le Québec n'ont encore rien dit, ce qui déçoit beaucoup la Coalition pour le contrôle des armes à feu.

«Avec ce qui est arrivé au Québec on se dit que c'est Claude Ryan qui aurait dû être le premier à annoncer qu'il ne ferait aucune exception», a expliqué Heidi Ratjen, directrice générale de la coalition.

Dans le cas des cours de formation obligatoire aussi, plusieurs provinces se plaignent de ne pas avoir eu le temps de mettre en place les mesures nécessaires pour permettre une mise en application efficace de la loi.

Même si c'est Ottawa qui est chargé de préparer le contenu des cours de formation obligatoire — des cours sur la manipulation sécuritaire des armes et sur les exigences de la loi — ce sont en effet les provinces qui doivent veiller à la formation des instructeurs et à la gestion de tout le programme.

Yvan Roy, avocat général au ministère de la Justice fédéral, affirme qu'Ottawa est prêt. Mais à la rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Justice et des Solliciteurs généraux, qui a eu lieu en mai dernier à Québec, plusieurs provinces, le Québec en tête appuyé notamment par l'Alberta et la Saskatchewan, ont fait savoir qu'elles n'avaient pas eu le temps de se préparer. Là encore, c'est la SQ qui a fait savoir au ministre Ryan qu'elle avait besoin de plus de temps pour terminer la formation des instructeurs.

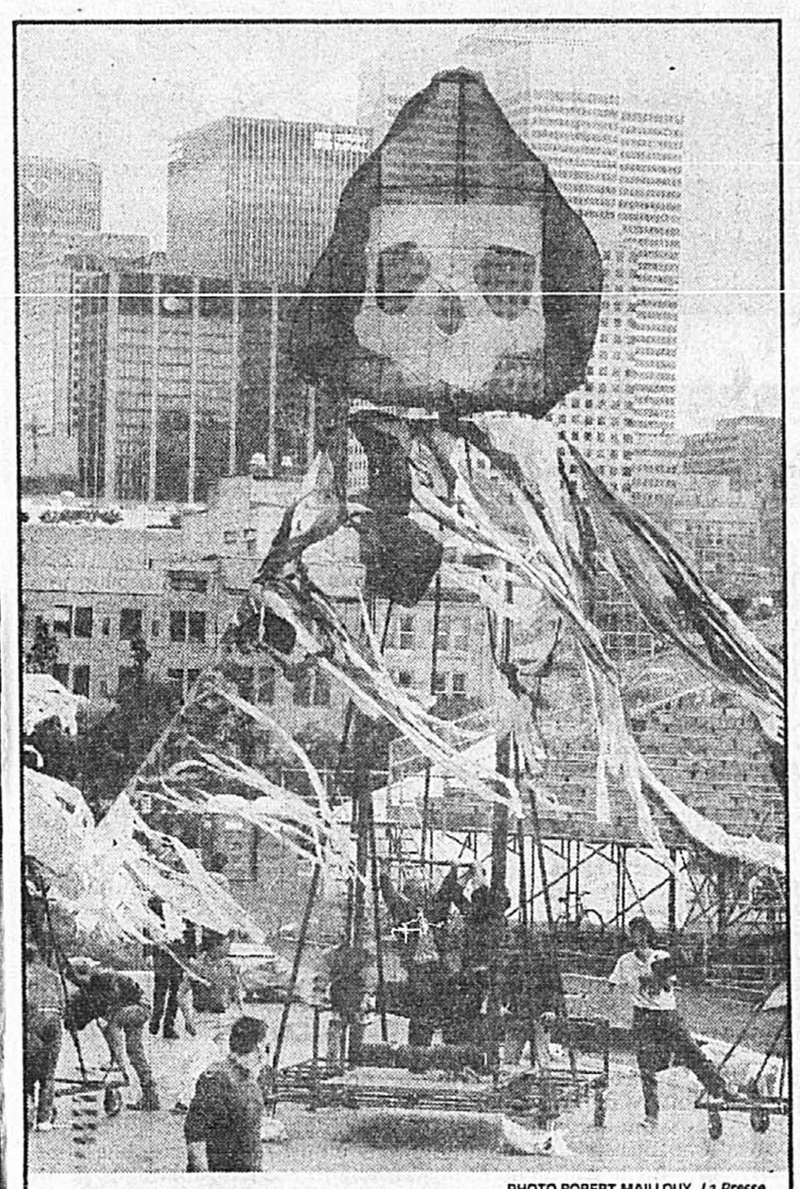

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Derniers préparatifs

La troupe du Théâtre sans fil s'affairait hier aux derniers préparatifs de son spectacle, Le Grand jeu de nuit, dont la première de 12 représentations doit avoir lieu le 29 juin sur la nouvelle scène du Champ de Mars. Trois estrades d'une capacité totale de 3600 spectateurs ont été installées sur le gazon, et la scène sera montée sur la longue dépression formée par la mise au jour des anciennes fortifications de la ville de Montréal.

Fraudeurs de l'aide sociale du Québec... à Ottawa

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le ministère de la Sécurité du Revenu poursuit sa chasse contre les fraudeurs de l'aide sociale. Une simple vérification dans la région d'Ottawa-Carleton a permis de découvrir que 400 citoyens de ce district ontarien percevaient des allocations du Québec.

La remise des chèques de main à main, une initiative mise de l'avant au début de l'année dans certaines régions administratives, a par ailleurs permis d'éliminer cinq p. cent des prestataires qui ne se présentaient pas ou encore qui se présentaient très en retard pour percevoir leur chèque. «Il est possible que cette pratique du "main à main" s'étendent bientôt à toute la province», a indiqué hier une porte-parole du ministre André Bourbeau.

André Bourbeau

Relativement à la fraude mise au jour dans la région d'Ottawa, les enquêteurs du ministère poursuivent une large investigation et devraient remettre un rapport détaillé au ministre, d'ici trois semaines. M. Bourbeau devra ensuite décider des moyens à prendre pour récupérer les sommes perçues illégalement et formuler des recommandations de poursuites judiciaires, s'il y a lieu, à son collègue de la Justice, Gil Rémillard.

Ces vérifications ne sont pas simples, admet-on au ministère, car elles se font à partir de données informatisées, ce qui nécessite l'autorisation de la Commission d'accès à l'information.

Le ministère de la Sécurité du Revenu, qui compte maintenant plus de 400 000 bénéficiaires, travaille par ailleurs à la mise en place d'un nouveau système informatique, qui permettra une meilleure surveillance des différents dossiers.

Des changements majeurs sont par ailleurs apportés au service des enquêtes. Une cinquantaine d'agents, actuellement en formation, jouiront dorénavant de véritables pouvoirs d'enquête, qui leur permettront notamment de se rendre vérifier les comptes bancaires des bénéficiaires.

Ces enquêteurs devraient être à l'oeuvre, d'une façon régulière, d'ici à l'automne, précise-t-on.

Le nombre de bénéficiaires, rappelons-le, a augmenté de 25 p. cent, depuis 1991. Les rangs des sans-emploi risquent de grossir davantage au cours des prochains mois, en raison notamment des nouveaux critères d'accessibilité à l'assurance-chômage.

Un comité sénatorial approuve les projets de loi sur la pornographie enfantine et le harcèlement criminel

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Un comité sénatorial a approuvé hier des lois contre la pornographie enfantine et le harcèlement criminel, même si des sénateurs libéraux soutiennent que les deux législations sont trop vagues et contreviennent à la Charte des droits.

«Il n'y a rien de défini, tout est laissé entre les mains des tribunaux», a déploré le sénateur Richard Stanbury.

Le comité a quand même approuvé les projets de loi et les a renvoyés devant le Sénat, ce qui ouvre la voie à l'adoption des législations par la Chambre haute avant le départ des sénateurs pour les vacances d'été, aujourd'hui.

Les projets de loi controversés ont été adoptés aux Communes au début du mois, grâce à l'appui de députés de tous les partis. L'une des mesures est censée protéger femmes et enfants de toute forme de harcèlement, filature ou intimidation, et l'autre rend illégale la possession de pornographie enfantine.

Le ministre de la Justice, Pierre Blais, a réfuté les arguments voulant que les projets de loi n'aillent pas assez loin et aient été adoptés à la vapeur, affirmant devant le comité qu'il était urgent de protéger les enfants, et que des mesures de contrôle adéquates étaient prévues pour protéger la liberté d'expression.

Des groupes d'artistes disent que le projet de loi sur la pornographie menace la liberté d'expression légitime des artistes et cinéastes.

La loi, qui vise les pédophiles qui produisent, collectionnent et distribuent de la pornographie enfantine dans des réseaux clandestins, rend illégale la protection de matériel montrant des activités sexuelles explicites avec des enfants de moins de 18 ans ou des adultes prétendant être des mineurs.

Elle interdit aussi la possession de photos montrant les organes sexuels ou la région anale d'enfants à des fins sexuelles, et de tout document écrit encourageant la pratique d'activités sexuelles avec des enfants.

«La communauté artistique n'a rien à craindre, a soutenu le ministre Blais. Elle jouit de la protection habituelle en vertu de la loi, et d'une protection additionnelle prévue dans cette loi.»

La loi contre le harcèlement a été la cible de nombreuses critiques, notamment de la part de groupes de femmes qui estiment qu'elle ne va pas assez loin, et qu'elle aurait dû inclure un préambule spécifiant que les victimes de harcèlement sont le plus souvent des femmes.

Certains groupes font valoir que le terme «harcèlement» est trop vague et que certaines sections du projet de loi pourraient enfreindre les libertés garanties par la Charte.

La législation proposée crée un nouveau crime, celui de harcèlement criminel. Elle autorise aussi les juges à interdire à des agresseurs reconnus d'enfants de se tenir dans des endroits fréquentés par des enfants ou de devenir bénévoles pour des organisations comme les Grands frères, ou les équipes de hockey.

Un jugement pourrait faciliter les choses aux immigrants illégaux qui se marient au Canada

Presse Canadienne
OTTAWA

■ En vertu d'un jugement récent de la Cour fédérale, il pourrait être dorénavant plus difficile aux fonctionnaires de l'immigration de déporter des immigrants illégaux, surtout s'ils ont convolé en justes noces.

Ce jugement pourrait bien avoir pour conséquence de rendre la vie plus facile aux immigrants qui se marient pendant qu'on étudie leur cas, ont estimé hier des avocats spécialisés en immigration.

«Je crois que le message envoyé au ministère de l'Immigration, c'est d'être plus raisonnable dans l'interprétation des faits. Il doit faire la différence entre un vrai mariage et un mariage blanc», a déclaré un avocat torontois, Me Michael Schelew, spécialisé dans les questions relatives aux réfugiés.

En vertu des normes en vigueur, les fonctionnaires de l'immigration doivent, sans aucun doute raisonnable, s'assurer que le mariage contracté par un immigrant, en sol canadien, est un véritable mariage.

Si un fonctionnaire est enclin à penser qu'il s'agit d'un mariage blanc, la demande de résidence permanente peut être rejetée.

Le juge Marshall Rothstein en est arrivé à la conclusion que le ministère ne pouvait pas adopter un règlement qui demande de prouver une situation au-delà du doute raisonnable.

Au lieu de cela, le ministère devrait, selon lui, juger valides les mariages en se fondant sur un «calcul de probabilités».

Cela signifie que les fonctionnaires seraient désormais obligés de considérer certains facteurs, comme le fait de savoir si le requérant a cohabité avec son futur conjoint, et si le couple a eu des enfants ensemble.

Le ministère va étudier le jugement et décider prochainement s'il interjettera appel.

LE TAUX:

4,8%* 5 ANS GARANTIE 100 000 KM

par année pour 48 mois

LES AUTOS:

Civic modèle SI trois portes

ACCORD Berlines LX et EX, Coupé LX

Prelude tous les modèles 92 et 93 neufs

MAIS BIENTÔT:

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

LES HONORABLES H HONDA

QUANTITÉS LIMITÉES

*Financement au taux annuel de 4,8% pour 48 mois est disponible sur approbation du crédit. Certaines restrictions s'appliquent. Cette promotion ne peut être jumelée à aucune autre. Pour tous les détails, renseignez-vous chez votre Honorable Honda participant.

CAHIER SPÉCIAL
PUBLIÉ SAMEDI DANS La Presse

Société ZOOlogique de Granby

40 ANS

Une bien belle histoire que celle du zoo de Granby, fondé par le légendaire Horace Boivin, et que les animaux eux-mêmes, pour ainsi dire, vous racontent dans ce cahier. Mumba est un gorille de quelque 200 kilos arrivé au zoo peu après sa naissance en 1960. Il a été élevé dans une famille de Granby, comme un bébé ordinaire : couche, biberon et affection. Allez au zoo admirer ce presque frère.

SOYEZ À L'ÉCOUTE DE CES STATIONS RADIOPHONIQUES

CITE 107,3 FM ROCK-DÉTENTE MONTRÉAL — CKAC 73 AM — CITE 102,7 FM ROCK-DÉTENTE THERMEDORE

ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER DES LAISSEZ-PASSER POUR LE ZOO DE GRANBY.

Venez célébrer l'été avec PEPSI

DÉPÊCHEZ-VOUS!

La Ronde
Passe de saison

Pour environ
60¢
par jour

Grouillez-vous! Précipitez-vous!
car après le 30 juin, il sera trop tard!

NE MANQUEZ RIEN DE L'EXPÉRIENCE TOTALE!
OPTITRON • MANÈGES • CIRQUE • SPECTACLES • FEUX*
* PASSE DE SAISON DE 7 JOURS SEULEMENT

CKOI 96,9 FM — La Presse — PEPSI

Présentez ce bon-rabais à la billetterie de La Ronde et obtenez un rabais de 11 $* à l'achat de votre passe de saison 1993 pour La Ronde.

Cochez : ❑ Passe de saison 5 jours
(valide du lundi au vendredi durant toute la saison)
Prix régulier : 43,50 $* Offre spéciale : 32,50 $* (505)

❑ Passe de saison 7 jours
(valide 7 jours par semaine durant toute la saison)
Prix régulier : 54,50 $* Offre spéciale : 43,50 $* (507)

Complétez en lettres majuscules :
Nom _____
Prénom _____ Âge ___ ❑ H ❑ F
Adresse _____ App. ___
Ville _____ Code postal _____
Tél. (rés.) : _____ Tél. (trav.) _____
Signature _____ Date ___
Réservé à l'usage de la billetterie N° : _____

La Ronde Passe de saison 11 $* DE RABAIS

Cette offre est valable jusqu'au 30 Juin 1993. Limite d'un bon-rabais par personne.
Non monnayable. Ne peut être combiné à aucune autre offre promotionnelle.
*Toutes taxes incluses

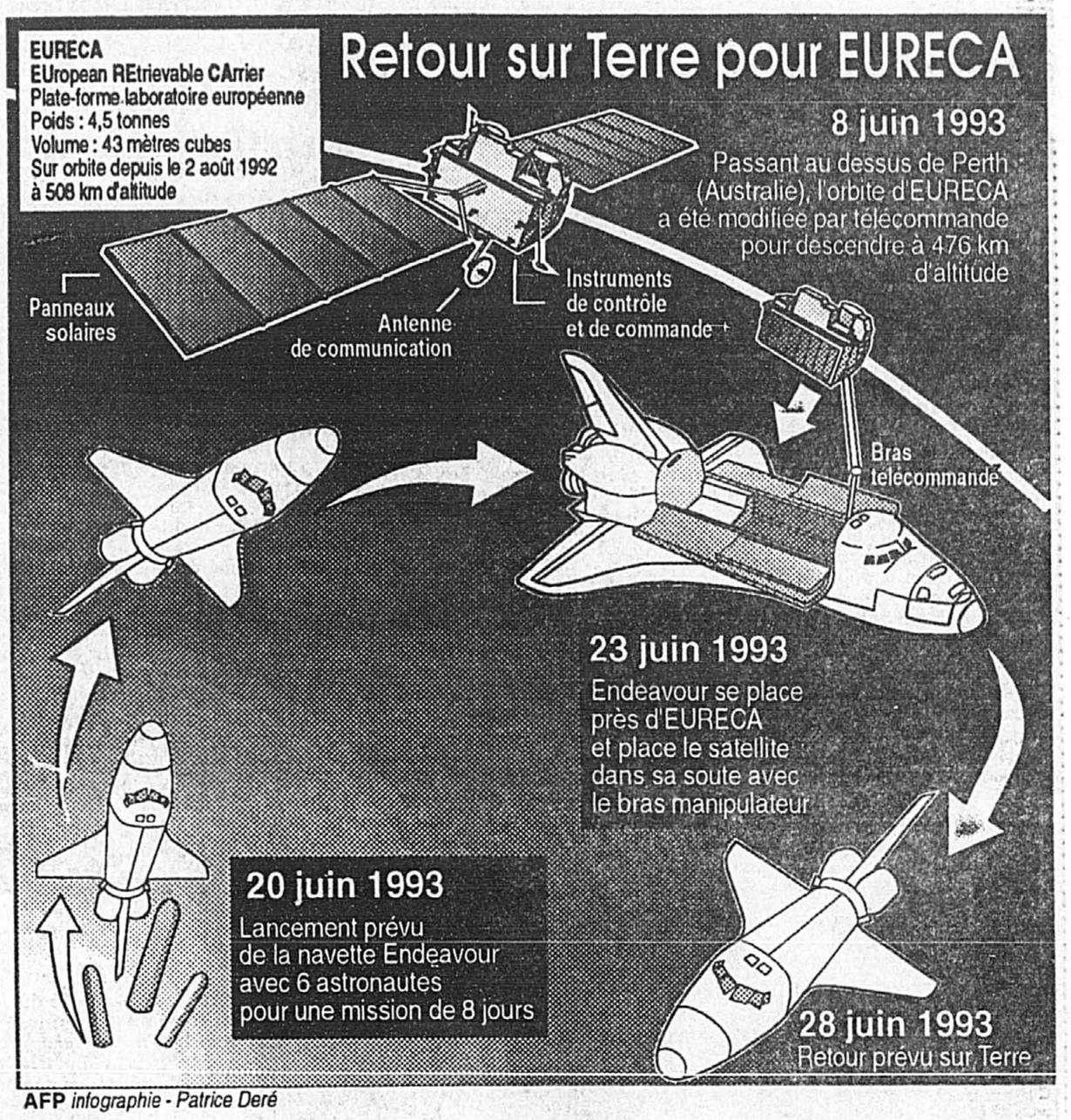

AFP *infographie - Patrice Deré*

Premiers tests de ravitaillement spatial de la navette Endeavour

AFP, AP
HOUSTON

■ Vingt-quatre heures après son lancement de Cap Canaveral, l'équipage de la navette Endeavour poursuivait mardi ses expériences scientifiques à bord du laboratoire commercial Spacehab, effectuant pour la première fois en orbite un test de ravitaillement en hélium qui pourrait à l'avenir prolonger le temps de vie des satellites dans l'espace, a annoncé la NASA.

'Pour effectuer l'expérience SHOOT (Superfluid Helium On-Orbit Transfer), la navette a réalisé ce matin au ralenti sept loopings arrière afin de donner une accélération aux réservoirs contenant l'hélium liquide', a indiqué Al Pennington, l'un des directeurs de vol. 'Les astronautes ont certainement senti ces mouvements', a-t-il encore ajouté en soulignant que l'expérience s'était 'très bien déroulée'.

Environ 200 litres d'hélium liquide ont ainsi été transférés entre deux réservoirs à l'arrière des soutes de la navette. Ce gaz très volatile qui se liquéfie à moins 271 degrés Celsius, est indispensable au fonctionnement des détecteurs très sensibles des satellites astronomiques et d'observations terrestres.

Cette technique de ravitaillement dans l'espace devrait permettre d'utiliser beaucoup plus longtemps certains satellites qui coûtent parfois plusieurs centaines de millions de dollars. Ainsi, les satellites IRAS (Infrared Astronomy Satelite), lancé en 1983, qui a permis de découvrir 250 000 objets astronomiques et COBE (Cosmic Background Explorer), lancé en 1989, qui a étudié le Big-Bang de l'univers, ont cessé de fonctionné au bout de 10 mois après épuisement de leur hélium.

M. Pennington a confirmé que cette mission durerait huit jours, compte tenu des réserves d'énergie, et que deux des six astronautes effectueraient une sortie de quatre heures dans l'espace, vendredi à 13 h 07 GMT.

Pour ce vol inaugural de Spacehab-1, construit par la firme McDonnell Douglas, les expériences essentiellement parrainées par la NASA, porteront sur une vingtaines d'études, depuis la production de matériaux nouveaux perméables aux gaz et susceptibles d'améliorer les lentilles de contact, à la croissance de cristaux de zéolytes de haute pureté. Ces cristaux ont de nombreuses applications industrielles, comme catalyseur pour le raffinement de l'essence et filtre pour les dialyses rénales.

D'autres expériences portent sur la fabrication de métaux à hautes performances pour les roulements à bille et sur des médicaments cicatrisants pour les greffes de peau des grands brûlés. Dans les sciences de la vie, les astronautes superviseront le bon état de 700 échantillons biologiques, dont des plantes et des larves de mouches et de guêpes.

L'astronaute David Low a également testé le bon fonctionnment du bras-robot de 15 mètres qui saisira la plate-forme scientifique EURECA (European Retrieval Carrier), lors de sa capture prévue jeudi à 15 h 18 GMT au dessus de l'Australie.

Pour approcher en douceur cette plate-forme, conçue par l'ESA (Agence Spatiale Européennne) et lancée par la NASA en août dernier, la navette a commencé à effectuer plusieurs légères corrections d'orbite. Mardi matin Endeavour se trouvait à 6882 km derrière EURECA et s'en rapprochait au rythme décroissant de 336 km par orbite (chaque 90 minutes).

Eureca, la plus grosse plate-forme récupérable jamais construite en Europe pour le compte de l'Agence spatiale européenne (ESA), soit 4491 kg avec une charge utile de 1000 kg, est en fait un laboratoire automatique où ont pu être effectuées, dans ses 15 appareils, 71 expériences nécessitant la microgravité de l'espace.

Loin d'être une plate-forme inerte, Eureca, une fois larguée dans l'espace par l'astronaute suisse de l'ESA Claude Nicollier, a gagné en actionnant ses petits moteurs fusées son altitude normale de vol de 508 km, où la microgravité est le centième de celle régnant à Terre, et qu'elle avait atteint le 7 août.

Depuis, tous les appareils de bord ont fonctionné sans problèmes, les expériences ont été réalisées et un total de 12 milliards de bits de données ont été engrangées sur les ordinateurs des laboratoires essentiellement européens. Reste à récupérer les échantillons.

Pour être ramenée à Terre, Eureca a abaissé au cours des trois dernières semaines l'altitude de son orbite à 476 km où Endeavour viendra la chercher, un rendez-vous qui commencera lorsque les deux engins seront à 40 km l'un de l'autre.

SORTEZ DES SENTIERS! DÉCOUVREZ LES RÉGIONS.

Dans les régions, choisissez une activité différente pour vous évader du quotidien ou étancher votre soif d'aventures. Les régions du Québec offrent une infrastructure récréative élaborée dans un cadre organisé, en toute sécurité, et dans le respect du milieu naturel.

10 régions à découvrir :
- Îles-de-la-Madeleine
- Gaspésie
- Bas-Saint-Laurent
- Duplessis
- Manicouagan
- Charlevoix
- Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Hautes-Laurentides – Mont-Laurier
- Outaouais
- Abitibi-Témiscamingue

Les régions du Québec : la vraie nature des choses.
Pour en savoir davantage sur l'une de ces dix régions, composez :
Montréal et les environs,
(514) 873-2015, code 820
ou, sans frais,
1 800 363-7777, code 820
Cette campagne a été réalisée en collaboration avec le Bureau fédéral de développement régional (Québec).

PHOTOGRAPHIE : SYLVAIN MAJEAU

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans la municipalité de Péribonka
Comté de Roberval
Appel d'offres no: 0657-40-01-41-4Z

Partie "A" - Travaux d'assainissement
Construction d'une station d'épuration du type «étangs aérés» avec bâtiment de service et chemin d'accès; fourniture et installation de conduites d'égouts (200 et 300 mm); rehaussement et colmatage de regards et divers travaux connexes.

Partie "B" - Travaux municipaux
Fourniture et installation de conduites d'aqueduc et d'égouts (150 à 375 mm), de puisards, de bornes-d'incendie; réfection de voirie et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAE, Service gestion des contrats, 255, rue Racine Est, bureau 500, C.P. 1000, Chicoutimi (Québec) G7H 5G4 Tél. : (418) 543-5071.

PRIX: 125,00 $ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de Ville de Péribonka; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec; Ass. de la construction de Québec, région Saguenay-Lac-Saint-Jean; Société à Boucherville et à Chicoutimi.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de Ville de Péribonka : a/s M. Normand Fortin, secrétaire-trésorier, 312, rue Edouard-Niquet, Péribonka (Québec) G0W 2G0. Le: mardi 13 juillet 1993 à 15H00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANTS:
135 000,00$.....Partie "A" - Travaux d'assainissement
13 000,00$.....Partie "B" - Travaux municipaux

FORME: Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Madame Sylvie Rodrigue - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la municipalité de Péribonka ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

P 23-06-93

Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
Comté de Berthier
Appel d'offres no : 0637-30-01-41-31

Fourniture et installation de conduites d'égouts (200 à 450 mm), branchements de service privés, construction d'un poste de pompage, réfection de voirie et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES : SQAE, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7. Tél. : (514) 449-4224.

PRIX : 125,00 $ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Saint-Ignace-de-Loyola ; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ de Québec ; Ass. de la construction de Québec, Région de Lanaudière ; Société à Boucherville.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :
Hôtel de ville de Saint-Ignace-de-Loyola : a/s M. Fabrice Saint-Martin, secrétaire-trésorier, 25, rue Laforest, Saint-Ignace-de-Loyola (Québec) J0K 2P0.
Le mardi 13 juillet 1993 à 15 h 00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANT : ..... 107 000,00 $

FORME : Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS : Monsieur Jacques Boulet - Tél. : (418) 683-1328.
Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

P-23-06-93

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-HYACINTHE - VAL-MONTS

APPEL D'OFFRES

La Commission scolaire Saint-Hyacinthe - Val-Monts demande des soumissions relatives aux travaux suivants:

PROJET: Polyvalente Hyacinthe-Delorme
2700, rue T.D.-Bouchard
Saint-Hyacinthe 13 230 pi²

RÉPARTITION DES TRAVAUX:

BLOC A, rez-de-chaussée: réaménagement de trois classes théoriques et d'une classe spécialisée 3 850 pi²

BLOC B, rez-de-chaussée: aménagement de bureaux pour une unité administrative des Services éducatifs aux adultes et de la Formation professionnelle 1380 pi²

BLOC B, étage: réaménagement des classes-laboratoires de soins esthétiques et locaux connexes 8 000 pi²

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

À compter du 25 juin jusqu'au 29 juin 1993, chaque série de plans et devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à la:

Commission scolaire
Saint-Hyacinthe - Val-Monts
Centre administratif
2270, rue Malhiot
Saint-Hyacinthe, J2S 4G3
Tél.: (514) 773-8401

moyennant la somme de 60 $, toutes taxes incluses, non remboursable, payable en argent comptant, chèque visé ou mandat émis à l'ordre de la Commission scolaire Saint-Hyacinthe - Val-Monts.

Une visite d'information sera organisée sur le site le 29 juin 1993 à 10 h (à la polyvalente Hyacinthe-Delorme). Lors de cette visite, les représentants du propriétaire répondront aux questions des soumissionnaires. Tous les soumissionnaires et entrepreneurs et sous-traitants seront considérés comme ayant visité les lieux et aucune réclamation pour manque de connaissance des lieux ne pourra être soumise ni acceptée.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur de la soumission fait à l'ordre de la Commission scolaire Saint-Hyacinthe - Val-Monts, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% de la valeur du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% de la valeur du contrat.

Les soumissions seront reçues sous pli cacheté, dans une enveloppe portant la mention «Soumission pour polyvalente Hyacinthe-Delorme» et adressée au soussigné à la Commission scolaire Saint-Hyacinthe - Val-Monts, 2270, rue Malhiot Saint-Hyacinthe, J2S 4G3, au plus tard le lundi 12 juillet 1993, à quinze heures (15 h), pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'échéancier pour l'ensemble des travaux est prévu de commencer le 2 août 1993 et se terminer pour le 27 août 1993, date à laquelle la polyvalente débute ses activités.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes. Elle déclare également qu'elle n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. Elle se réserve également le droit de retrancher certaines parties du contrat.

Saint-Hyacinthe, le 22 juin 1993

Rock Gauthier, *ing. directeur*
Service des ressources matérielles

W1955708

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-LAURENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC
Projet 36-C-40008
Réfection de l'ascenseur Bloc «C»

Le Centre hospitalier de Saint-Laurent, propriétaire, demande des soumissions pour la réfection de l'ascenseur Bloc «C».

Les documents contractuels pourront être obtenus à compter du 22 juin 1993 à 10 h, au bureau des experts-conseils, Charbonneau, Bolduc et Associés Limitée, 1290, boulevard Roland Therrien, Longueuil (Québec), tél.: (514) 677-8928, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (50 $) émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de seize mille huit cents dollars (16 800 $) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de huit mille quatre cents dollars (8 400 $) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de huit mille quatre cents dollars (8 400 $).

Les soumissions seront reçues au Centre hospitalier de Saint- Laurent, Service des approvisionnements (Porte #15), au 1275, Côte Vertu, Ville de Saint-Laurent (Québec), téléphone: (514) 747-4771, le 8 juillet 1993 à 10 h, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Jean-Pierre Massicotte
Directeur général

W1965705

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
CECM

APPEL D'OFFRES

La CECM recevra aux heures, dates et lieu indiqués, des soumissions pour les appels d'offres énumérés ci-dessous.

Ces soumissions doivent être scellées, dans les enveloppes fournies à cet effet, puis remises de main à main à la réceptionniste au 1er étage de :

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
Bureau de planification et d'études
3700, rue Rachel Est, Montréal
Tél. : 596-6472

ÉCOLE ET DESCRIPTION	DÉPÔT POUR PLANS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE
Fernand-Séguin Fenêtres	25 $	Mardi, 93-07-06 15 heures
John F. Kennedy Toiture	25 $	Jeudi, 93-07-08 15 heures
Centre Gédéon-Ouimet Fenêtres	25 $	Mercredi, 93-07-07 15 heures
Marc-Laflamme annexe Fenêtres	25 $	Jeudi, 93-07-08 15 heures
Jean-Jacques-Olier Ventilation	25 $	Jeudi, 93-07-08 15 heures

Les entrepreneurs peuvent se procurer, à l'adresse ci-haut, une série des plans, devis et autres documents de soumission, moyennant la somme indiquée à l'endroit du projet. Chaque dépôt est payable par chèque visé ou mandat bancaire fait à l'ordre de la CECM. Ils doivent accompagner leur soumission d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé de 10% de leur soumission.

Le dépôt pour plans et devis sera remboursé à ceux qui auront présenté une soumission et qui les retourneront complets et en bon état, dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date d'ouverture des soumissions; autrement ce dépôt sera retenu.

Pour tous les sous-traitants, le dépôt pour plans et devis n'est pas remboursable.

La CECM ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Travaux publics Canada **Public Works Canada**

EXPRESSION D'INTÉRÊTS

Des offres d'intérêts, pour opérer un café-comptoir/casse-croûte, dûment identifiées et adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, région du Québec, Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Tour Est, 6e étage (courrier pièce 702-14), MONTRÉAL (Québec) H2Z 1X4, seront reçus jusqu'à 15h00 à la date limite déterminée.

Offre no: 3931-027-1
Projet no: 652191-A5
Concept: un café-comptoir/casse-croûte pour consommation dans les lieux loués ou pour emporter; la vente de: café et thé à la tasse, des breuvages non-alcoolisés, variétés de sandwiches, salades, pâtés, quiches, soupes, desserts, muffins, yogourt, fromage, fruits, accessoires reliés à la consommation du café et du thé.
Superficie: approximativement 105,7 mètres carrés utilisables en espace commercial (incluant l'aire du "café-comptoir" et les places assises).
Date limite: 30 juin 1993
Endroit: AU REZ-DE-CHAUSSÉE de l'immeuble fédéral situé au 305 ouest, boul. René-Lévesque MONTRÉAL (Québec)
Occupation: 1er novembre 1993 Cinq (5) ans
Clientèle captive estimée: approximativement 1 400 personnes.

INSTRUCTIONS

Les intéressés devront exprimer leur intérêt sous forme de lettre dûment identifiée et adressée et en répondant aux quatre (4) points suivants:

- accepter d'opérer selon le concept d'un café-comptoir/casse-croûte;
- démontrer être présentement en opération du même type de commerce;
- devoir avoir une expérience pertinente dans ce type d'opération;
- faire les aménagements requis à ses frais.

Les intéressés retenus devront satisfaire aux normes de solvabilité imposés par Travaux publics Canada.

Pour information: Carole N. Roy, É.A.
Téléphone: (514) 496-3330

La présente n'est qu'une demande de renseignements qui n'engage le Ministère d'aucune façon.

Canada

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages B 4, E 10

Environnement Canada dépose un plan de restauration du fleuve St-Laurent

Presse Canadienne

SOREL

■ Environnement Canada a déposé hier à Solrel, devant la Cour du Québec, un plan de gestion pour la conservation et la restauration d'une partie du fleuve Saint-Laurent, plus particulièrement des habitats des poissons qui fréquentent la région comprise entre Beauharnois et Trois-Rivières.

Cette démarche fait suite au jugement rendu le 31 mai et ordonnant à Tioxide Canada de verser trois millions pour restaurer l'habitat du poisson et un million additionnel d'amende pour avoir pollué le Saint-Laurent.

La liste comprend 19 projets d'une valeur globale de 5 655 000 $. Quelques-uns des projets seront réalisés dans la région de Montréal mais la grande majorité d'entre eux verront le jour dans celle de Sorel-Tracy et aux abords du lac Saint-Pierre.

Selon le directeur régional du Service canadien de la faune, Jean Cinq-Mars, la liste a été préparée par des experts de Pêches et Océans Canada, d'Environnement Canada, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec et de la Fondation de la faune du Québec.

Elle correspond, selon M. Cinq-Mars, aux priorités actuelles en matière de conservation et de restauration des habitats des populations de poissons qui fréquentent la région de Sorel-Tracy. Il s'agit, à son avis, d'un éventail de projets présentant de bonnes possibilités de succès.

Si le montant excède celui de trois millions imposé à Tioxide, c'est que certains des projets pourront être réalisés avec l'aide d'autres partenaires financiers.

Les 19 projets retenus se divisent en cinq catégories: conservation et acquisition d'habitats de poissons; restauration de frayères; restauration d'habitats ou de populations de poissons en situation précaire; restauration, renaturalisation ou aménagement des habitats du poisson; suivi et gestion des projets retenus.

La somme d'argent reçue par Environnement Canada sera confiée à la Fondation de la faune du Québec, un organisme sans but lucratif dédié à la sauvegarde des habitats, qui la déposera dans un compte en fiducie. Ce compte sera administré par un comité directeur composé de représentants de la Direction de la protection et du Service canadien de la faune, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec et de la Fondation de la faune du Québec.

Ottawa veut éliminer le bromate de potassium comme levain dans la farine

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le ministère fédéral de la Santé veut en venir à éliminer du marché un additif alimentaire, le bromate de potassium, qui a causé le cancer à des animaux de laboratoire.

Le ministère a d'ailleurs déjà proposé de retirer ce produit de la liste d'additifs autorisés.

Le bromate de potassium est utilisé comme levain dans la farine, le pain et d'autres produits de boulangerie vendus au Canada.

«C'est l'évidence même que ce produit est présumé être cancérigène pour l'être humain», a dit Bruce Lauer, du service de la protection de la santé du ministère.

L'ingrédient a été utilisé dans plusieurs pays depuis le début du siècle.

Même s'il devient pratiquement sans effet néfaste durant la cuisson, de récentes études ont permis aux scientifiques de déceler des traces de bromate de potassium dans certains produits.

«Auparavant, la méthodologie employée n'était pas assez sensible pour permettre de détecter ces quantités», a ajouté M. Lauer.

Il a tenu à indiquer que le fait de consommer des produits de boulangerie contenant du bromate de potassium ne causerait pas automatiquement le cancer.

Il est en fait présent en si petites quantités — quelques parties par milliard — que l'effet est imperceptible.

Le général MacKenzie nie avoir failli à l'éthique en acceptant de l'argent serbe

d'après AP et PC

NEW YORK

■ Le major-général à la retraite Lewis MacKenzie, ex-commandant canadien du contingent des Nations unies en Bosnie, estime qu'il n'a rien fait de contraire à l'éthique en acceptant de l'argent d'un groupe de défense serbo-américain pour une tournée de conférences, le mois dernier.

Le journal *New York Newsday* rapportait hier que cette tournée de conférences avait été financée par le Serbian American National Information Network, ou SerbNet, qui tente de contrer l'opinion généralement répandue selon laquelle les Serbes ont commis d'innombrables viols et massacres de Musulmans en Bosnie.

Le major-général, dont la tournée incluait notamment une comparution devant un comité du Congrès américain, n'avait pas alors révélé sa source de financement, ajoute le journal.

Mais il a reconnu la semaine dernière que sa tournée était financée par SerbNet et indiqué qu'il était habituellement payé 10 000 $ par conférence.

Un fonctionnaire de l'ONU, non identifié, a déclaré au journal: «Nous sommes franchement mécontents de son absence de jugement.»

Mais un porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a indiqué que l'ONU n'avait rien à reprocher au major-général, puisqu'il ne travaille plus pour l'organisation mondiale.

Le major-général MacKenzie a commandé les forces des Nations unies en Bosnie pendant six mois, l'an dernier. Ses analyses claires et franches de la situation dans l'ex-république yougoslave l'ont rendu plutôt populaire auprès des Canadiens. En tant que commandant de la FORPRONU, on lui attribue l'exploit d'avoir gardé l'aéroport de Sarajevo ouvert pour accueillir les vols d'aide humanitaire pendant que Serbes et Musulmans s'affrontaient dans la capitale bosniaque.

Emportez également cette magnifique prime avec vous ! À l'achat de tout produit Estée Lauder d'une valeur de 18 $ ou plus. Une raison irrésistible de vous rendre au comptoir Estée Lauder dès aujourd'hui. Votre prime réunit : le Fond de Teint Lucidity, 7 ml ● le Rouge à Lèvres All-Day ● le Complexe Protecteur et Revitalisant, 7 ml ● la Crème Auto-Bronzante, 30 ml ● le Gel Douche et Bain Beautiful, 30 ml ● un miroir ● et une pochette à cosmétiques lavande.

Cette prime est offerte à la Baie, rue Sainte-Catherine Ouest, du 25 juin au 10 juillet 1993.

Offre en vigueur jusqu'à épuisement des stocks. Une prime par personne.

LA BAIE

rue Sainte-Catherine Ouest

Une commission Vatican-US sur les agressions sexuelles des prêtres

Agence France-Presse

CITÉ DU VATICAN

■ Une commission mixte vatico-américaine chargée d'aborder la question des agressions sexuelles commises aux États-Unis par des prêtres et même par des évêques a été créée et se réunira bientôt, a-t-on appris hier de source informée au Vatican.

À la demande du pape, qui a exprimé dans une lettre adressée aux évêques américains toute sa préoccupation pour les nombreux scandales qui ont frappé le clergé du pays, le Saint-Siège reviendra sur sa décision de ne pas accorder à ces derniers la possibilité d'intervenir avec la rapidité qu'ils souhaitaient.

«Les peines du droit canon prévues pour certaines offenses et qui fournissent une expression sociale à la désapprobation du Mal sont pleinement justifiées», a souligné le pape dans sa lettre, qui estime qu'elles «permettent de contribuer à une prise de conscience adéquate de la gravité du mal en question».

En mars dernier, lors de la visite «ad limina» des évêques du pays, le Vatican leur avait confirmé son intention de garder le droit de punir les prêtres coupables d'agressions sexuelles commises contre les adultes et les mineurs.

Mgr Josep Imesch, évêque de Joliet (Illinois), avait révélé que le Vatican avait refusé, sur la base du code du droit canon, d'accorder aux évêques la possibilité de réduire à l'état de laïc ces prêtres coupables d'agressions sexuelles.

Les évêques demandaient alors cette possibilité «face aux demandes de dommages et intérêts des victimes, l'Église étant responsable des actions des prêtres sauf si ces derniers sont réduits à l'état de laïc».

Mgr Imesch avait évoqué les cas les plus récents de l'archevêque de Santa Fe (Nouveau Mexique), Mgr Robert Sanchez, qui avait reconnu avoir eu des relations sexuelles avec trois jeunes paroissiennes, et de l'archevêque d'Atlanta, Mgr Eugene Marino, qui a succombé aux charmes d'une diaconesse de son diocèse.

Selon les experts, le Vatican craignait d'ouvrir une porte à un «départ facile» des prêtres souhaitant renoncer à leur engagement.

Mais la possibilité d'intervenir au plus vite est devenue trop pressante en raison des nombreux scandales qui ont éclaté en Amérique du Nord.

Selon une étude récente, plus de 400 prêtres se seraient rendus coupables d'agressions sexuelles à l'encontre de jeunes enfants depuis 1984 en Amérique du Nord, et entre 2 e 4 pour cent du clergé américain aurait commis ce genre de méfaits au cours des 30 dernières années.

Après avoir condamné avec force les agressions sexuelles et exprimé sa solidarité aux victimes «si gravement affectées», Jean Paul II a déploré dans sa lettre qu'«on se serve du mal moral pour faire du sensationnalisme» dans les médias.

«Les mots du christ au sujet du scandale s'appliquent aussi à toutes ces personnes et institutions, souvent anonymes, qui par le sensationnalisme ouvrent la porte au mal dans la conscience et le comportement de large secteurs de la société, spécialement parmi la jeune génération qui est particulièrement vulnérable», a écrit le souverain pontife.

«Malheur aux sociétés où le scandale est devenu un évènement quotidien!», a-t-il commenté.

Le pape demande à tous les Américains, les évêques en premier, «un grand effort pour empêcher de rendre triviales les grandes choses de l'homme et de Dieu».

Rappelant la «sévérité» du Christ sur ce sujet, il affirme que les responsables des agressions sexuelles doivent être aidés à trouver la «voie du repentir, de la conversion et la paix de la conscience».

Patricia Nixon, en 1973.

Patricia Nixon meurt d'un cancer du poumon

Agence France-Presse

WASHINGTON

■ Patricia Nixon, l'épouse de l'ancien président américain Richard Nixon, est décédée hier des suites d'un cancer du poumon à son domicile de Park Ridge (New Jersey), à l'âge de 81 ans, a annoncé le bureau de M. Nixon.

Patricia Nixon était atteinte du cancer depuis plusieurs années.

L'ancien président et leurs filles Tricia Nixon Cox et Julie Nixon Eisenhower se trouvaient à ses côtés au moment de sa mort.

Le couple, qui s'était marié en 1940, avait célébré lundi son 53ème anniversaire de mariage.

Née le 16 mars 1913 à Ely (Nevada), Patricia Thelma Catherine Nixon, surnommée «Pat» par son père parce que née le jour de la Saint-Patrick, était restée aux côtés de son mari tout au long de sa vie politique mouvementée. Elle avait affronté avec dignité l'épreuve du scandale du Watergate qui avait conduit, le 9 août 1974, M. Nixon à démissioner dans la disgrâce.

L'ancienne «Première dame» avait connu des problèmes de santé dès 1976, lorsqu'une attaque cardiaque l'avait laissée pour un temps paralysée du côté gauche. Elle avait dû être hospitalisée à plusieurs reprises pour des problèmes pulmonaires et avait été opérée en 1987 d'une tumeur cancereuse dans la bouche. Elle avait connu un nouveau séjour à l'hôpital en février dernier à New York, pour un emphysème pulmonaire

Après avoir quitté la Maison Blanche, les Nixon s'étaient retirés à San Clemente (Californie) jusqu'en 1980, faisant de très rares apparitions en public. Ils s'étaient ensuite installés à New York, puis à Saddle River (New Jersey) et enfin à Park Ridge.

Petite, mince et blonde, Patricia était connue pour son énergie débordante durant les campagnes électorales de son mari et pour avoir été son plus fidèle soutien. Elle avait confié que son unique but dans la vie était «d'entrer dans l'histoire comme l'épouse du président».

«En tant qu'épouse, mère et grand-mère, elle a été une source infaillible de soutien, de conseils et d'amour et une source intarissable de force pour nous tous, dans les bons comme dans les mauvais moments», avait dit d'elle Richard Nixon pour le 80ème anniversaire de son épouse.

Pour éteindre et rallumer les cigarettes à volonté...

Presse Canadienne

TORONTO

■ Les fumeurs pourront désormais griller des cigarettes... réutilisables.

Un des plus importants manufacturiers de cigarettes au pays, Rothman Benson and Hedges, a mis au point cette cigarette nouveau genre, qui sera d'abord testée dans deux villes — Québec, et London, en Ontario.

Le paquet de cigarettes incluera un «tube extincteur», qui permettra au fumeur, s'il le désire, d'éteindre sa cigarette et de la rallumer quand bon lui semble.

«Nous nous adaptons aux tendances du marché, a déclaré un porte-parole de la compagnie, John McDonald. Il y a même un endroit où il est indiqué quand la cigarette est rendue à moitié.»

Les trois manufacturiers canadiens de cigarettes, RJR-McDonald, Imperial et Rothmans, ont été ébranlés ces dernières années par le lobby efficace orchestré contre l'usage du tabac, ce qui a encouragé les gouvernements à lutter contre la cigarette.

Le Canada a enregistré une baisse de 4 pour cent dans sa production de produits du tabac, arrivant au premier rang dans le monde.

M. McDonald a ajouté que l'arrivée de ce nouveau produit suivait une étude de marché démontrant que la moitié des fumeurs avaient l'habitude d'éteindre et de rallumer par la suite au moins une cigarette par jour.

AUBAINES MYSTÈRE

LA BAIE, C'EST CHOU!

VENDREDI 25 JUIN ET SAMEDI 26 JUIN

PRESQUE TOUTE* LA MARCHANDISE À PRIX ORDINAIRE, EN SOLDE OU EN LIQUIDATION EST SOLDÉE!

LES AUBAINES MYSTÈRE, C'EST AVANTAGEUX ET PAS SORCIER POUR DEUX SOUS!

Vous choisissez vos articles*– vêtements et accessoires mode, articles ménagers, meubles, papeterie, jouets, nommez-les! –, et nous les soldons! De plus, nous avons ajouté quelques rabais spéciaux applicables à certaines exceptions. Surveillez votre carte de réductions Aubaines mystère!

*Voyez la liste complète des exceptions en magasin.

DANS NOS RESTAURANTS LIBRE-SERVICE

• Le samedi 26 juin, prenez votre petit déjeuner à la Baie ! Jusqu'à 10 h 30, régalez-vous de deux œufs, de bacon ou de saucisses, d'un croissant et d'un thé ou d'un café pour la modique somme de 2,69 $!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson